RIEUX

BULLETIN MUNICIPAL

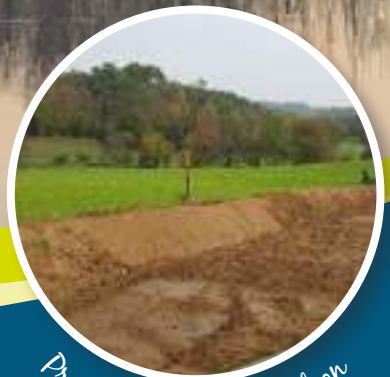
Janvier 2021



Semaine de l'environnement



Films à la salle du Grénith



Programme de plantation

Sommaire

- Mot du Maire 03//04
- Conseil municipal 05//11
  - 23 Juillet 2020 05-06
  - 01 Octobre 2020 06-09
  - 19 Novembre 2020 10-11
- La vie à Rieux 12//20
- Jeunesse 21//23
- Médiathèque 24//25
- Associations 26
- Etat civil 27
- L'agenda 28

INFOS PRATIQUES

NUMÉROS UTILES :

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Police : **17**
Pharmacie de garde : **3237**

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE :
Tél. 02 99 91 90 69

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Samedi : 9h00-12h00

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Remerciements :

La délégation à la communication tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la création de ce bulletin municipal.

Bien entendu chaque association mais aussi tous les élus de Rieux pour leur travail et leur temps donné à la commune.

Ainsi que Christelle, Charlène, Valérie et Alexandra pour leurs travaux à la mairie, à la médiathèque et le service jeunesse.

L'imprimerie Armoricaine pour son travail.
Et chaque Rieuxoise et Rieuxois pour sa lecture.

Mais aussi un grand merci à Jo BERTHE, Jean-Pierre COLIN.

Directeur de la publication :
Thierry POULAIN

Commission de rédaction :
Vanina AVRIL, Magali LABBÉ, Stephanie LE NOUAIL, Alexandra MICHEL et Julien ROUXEL

Secrétariat :
Edith COUDE

Mise en page - Impression :
Imprimerie Armoricaine
2 Quai Surcouf - 35600 REDON

Le mot du Maire...



Rieuxoises, Rieuxois,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'aborde l'écriture de l'Edito de ce 2e bulletin.

En effet, la sortie de ce numéro correspond avec la normalement traditionnelle cérémonie des vœux présentée chaque début d'année.

Je souhaite par mes écrits, apporter à votre connaissance les actions et décisions qui ont été prises depuis cet été et aussi vous présenter mes Vœux. Faute de pouvoir le faire sur la place publique. Il serait incongru de ne pas suivre les directives ministérielles et préfectorales.

Beaucoup de choses se sont passées depuis la sortie du premier bulletin. La crise sanitaire omniprésente depuis les élections ne nous empêche pas de travailler sur notre programme bien au contraire. Les commissions ont commencé à se réunir et à aborder les sujets qui les concernent, c'est un vrai travail de groupe où chacun va trouver sa place et s'investir pleinement dans les missions qui lui sont confiées.

Notre commune est dans la moyenne par rapport aux autres communes de l'agglomération. Nous possédons quelques atouts qu'il va nous falloir mettre plus en avant pour faire évoluer, entre autres, notre offre de logements à la location, aussi bien dans le parc privé que public.

Nous avons mis à disposition à la mairie des registres à compléter par les propriétaires souhaitant vendre ou louer leurs biens, afin d'attirer des jeunes et de nouvelles familles, nos structures sont adaptées pour accepter une évolution à la hausse de la population.

De même, l'extension de la zone d'activités du Bourgneuf est à envisager rapidement, en effet, des demandes d'implantation sur site sont faites et les 3 terrains restant sur l'actuelle zone ne suffiront pas. La réflexion sur ces aménagements se fera à l'échelle de la commune mais aussi à l'échelle de notre territoire. Notre devenir passe par là. Ce sont nos artisans et commerçants qui font le tissu économique de notre commune ainsi qu'une connexion sociale entre les habitants. Ce sont eux qui donnent la vie à la communauté et qui font que l'activité perdure. A nous élus et citoyens d'être solidaires avec eux en ces périodes difficiles.

De même nos associations très actives en temps normal, sont en sommeil forcé depuis plusieurs mois.

Je sais que tous, ont des fourmis dans les pieds et sont dans l'attente de pouvoir reprendre au plus vite leurs activités. Les associations auront mis ce temps de pause à profit pour peaufiner leurs structures et préparer la reprise des futures manifestions, matchs, tournois, ou spectacles pour la saison.

Concernant les travaux sur la commune, vous avez pu vous en rendre compte, la création du giratoire sur la RD 114 face à la salle socioculturelle est quasi terminée. Ce rond-point aura pour mission première d'abaisser la vitesse et donc faire ralentir les usagers de la Route Départementale à cette entrée d'agglomération.

Cet ouvrage sera achevé courant Mars/Avril selon les conditions météorologiques nécessaires à la bonne mise en œuvre des enrobés. Un aménagement de la voie entre ce giratoire et le bourg sera à programmer dans un projet d'ensemble pour recalibrer la largeur de la voie et donner tout son sens aux déplacements fauteuils, poussettes, piétons, vélos.

Les travaux d'entretien de la voirie ont été réalisés, sauf la Rue du 19 Mars où Orange de France Télécom tarde à raccrocher ses fils. Cette opération sera reportée avec les travaux de 2021.

Au sujet des travaux d'entretien de la voirie, la commune va adhérer à un petit groupement de 5 communes (Allaire, Saint Jean la Poterie, Béganne, les Fougerêts) afin de lancer un appel d'offre commun pour bénéficier de tarifs plus intéressants. Pour information la commune de Rieux travaille déjà avec les entreprises qui interviennent sur ce groupement à savoir Lemée LTP pour les travaux de PATA (Point à Temps Automatique) et l'entreprise COLAS pour la mise en œuvre des revêtements Bi couche ou reprofilage des voies au Compamac.

Au Port, afin d'augmenter la capacité d'accueil de navires, nous avons placés 4 catways sur le ponton aval. De plus en plus de plaisanciers nous font confiance et fréquentent notre port, à nous de les recevoir dans de bonnes conditions et de leur proposer les services attendus.

Un nouveau ponton devrait aussi être mis en place entre les corps morts et le ponton amont. Celui-ci sera différent, puisque plus bas et seulement réservé au kayaks et avirons. Ce ponton sera financé à 30 % par la Région Bretagne, les 70% restants, étant partagés à 60% pour la commune et 40% pour Redon Agglomération. Tout comme notre site international de pêche, ce ponton aura une destinée mondiale puisque les entrainements des équipes participantes au J.O 2024 se dérouleront en partie sur le site de Rieux.

D'autres aménagements viendront compléter ce premier pas vers une vraie dynamique économique, écologique, touristique et de loisirs.

Dans la malle de nos projets de campagne nous avions évoqué la construction d'une maison médicale et l'accueil de nouveaux médecins. Pour ce faire, nous devons être en mesure de pouvoir loger les internes qui pourraient être stagiairisés auprès du Docteur MORVAN.

Le presbytère, ayant été rénové il y a plusieurs années, nécessite notamment un petit nettoyage au niveau des chambres et de la salle d'eau et pourrait accueillir les internes. Le local réservé au Père Sébastien et à l'ensemble des œuvrants de notre paroisse reste bien entendu à leur disposition.

Sur la durée, on peut souhaiter qu'un stagiaire bien accueilli pense à poser ses valises et à s'installer sur notre commune. Pour nos jeunes et nos aînés, la présence d'un Cabinet médical et des professionnels de la santé à proximité est primordial.

Notamment auprès du Domicile partagé ou le passage du médecin et des infirmières est très attendu.

Domicile partagé qui jouit d'une excellente popularité dans et hors de notre commune puisque les résidents et les familles félicitent régulièrement le personnel soignant pour leurs compétences et leurs gentillesses au quotidien.

A quelques pas de là, le Conseil Municipal a validé le 01 Octobre 2020 l'achat d'une parcelle jouxtant la médiathèque, terrain que Monsieur Paul PERRON, après plusieurs rencontres, a bien voulu nous céder. A terme, nous étudierons ensemble le devenir de ce terrain qui entre dans notre patrimoine foncier. Pour rester dans ce domaine, la commune possède une parcelle constructible de + de 4000 m². Rue de la Chataigneraie, la commission Urbanisme travaille actuellement sur la création d'un petit lotissement de 5 lots. Nous n'en sommes qu'à l'ébauche du projet, des plans de principe, et des devis nécessaires au vote du budget à venir. Ce projet sera une première bouffée d'oxygène pour accueillir des familles désirant s'installer sur Rieux.

Nous nous devons de promouvoir l'accueil sur notre commune, nous avons des terrains disponibles d'ailleurs les chiffres de 2020 le montre bien plus de 42 permis de construire délivrés pour 19 maisons construites ; 58 déclarations préalables et + 133 certificats d'urbanisme.

Qui dit familles, dit enfants, ceux de l'Escargot Bleu à l'école publique ont retrouvé à la rentrée de Septembre une école complétement repeinte intérieur/extérieur. Nous espérons tous que ce cadre ainsi renouvelé sera propice, participera et favorisera un bon apprentissage. Les enfants de l'école Sainte Anne et ceux de l'Escargot Bleu se sont joints pour former, ensemble, le 2e Conseil municipal des enfants.

Les enfants des 2 écoles ont fait leurs au revoir, vendredi 18 Décembre à Monsieur MONTAROU Stéphane, Chef cuisinier au restaurant scolaire qui quitte ses fonctions pour se consacrer à d'autres activités. Son remplaçant Monsieur BLAIN Alexandre prendra ses fonctions le 4 Janvier 2021.

Avant de passer sur un chapitre d'ordre plus général, concernant notre agglomération, je voudrais vous dire que cette commune, c'est vous qui la faites vivre au quotidien. Que sans vous, rien n'est possible. A ce titre, je veux vous dire MERCI.

Un petit mot également sur mes fonctions de Vice-Président au sein de Redon Agglomération : compétences voiries, bâtiments, urbanisme, habitat/accessibilité, Accueil des Gens du voyage.

Beaucoup de nos structures sont mises à mal par la période que nous traversons, mais il faut rester optimiste et travailler pour trouver des solutions et rebondir.

Concernant ma Vice-Présidence au sein de Redon Agglomération. Nous sommes avec mes équipes en train d'écrire la feuille de route que nous devrons tenir sur ce mandat à savoir une prolongation du PLH 1 (Programme Local de l'Habitat) jusqu'à fin 2022 afin d'avoir le temps d'écrire sous une nouvelle forme et avec de nouvelles prospectives le PLH 2 (Programme Local de l'Habitat) pour une durée au moins égale au mandat. Les aides concernant les opérations ANAH continuent sous la forme actuelle. Des changements importants sont à venir sur tous les documents d'urbanismes (Déclaration de Travaux et Permis de Construire) puisqu'à partir du 1er Janvier 2022 tous les documents devront être dématérialisés. Les usagers devront envoyer en mairie les documents par mail (documents remplis sur les formulaires habituels et plans numérisés). Ensuite, la mairie et Redon Agglomération seront équipées d'un même logiciel avec le matériel adapté pour traiter chaque demande. Cette plateforme sera accessible par le site ANTS de la même façon que nos comptes Impots.gouv /Amélie…

Sur le plan voirie et bâtiments, de la même façon nous écrivons notre programme à venir. Actuellement les travaux de la base Nautique de Saint Nicolas de Redon s'achèvent, reste quelques réserves à lever, les associations nautiques devraient pouvoir prendre possession de ce bâtiment au printemps prochain. Une passerelle reliant le quai Jean Bart au quai Surcouf est en cours d'étude.

De même, les travaux de défense incendie pour BJ 75 (Briquet Jetable 75 ml) vont bon train.

Le système mis en place permettra à partir du Feeder de l'EPTB sur Bains sur Oust d'alimenter en passant sous l'ancienne route de Rennes, le nouveau site de BJ 75 en cours de construction sur la commune de Sainte Marie.

Il s'agit d'un ouvrage unique complexe et performant mais nécessaire à la défense incendie.

Redon Agglomération a de nombreux projets pour cette mandature, je vous en rappelle brièvement les principaux projets avec des enjeux de taille comme la réhabilitation ou la construction d'un nouvel hôpital. La création d'un DATA Center à proximité de Redon. La création d'une usine de production et de distribution d'hydrogène.

Je tenais à vous indiquer que depuis mi-Octobre 2020, je suis entièrement à disposition de la mairie et de Redon Agglomération. Il me reste une quinzaine de jours à effectuer en Janvier afin de former mon successeur à l'EPTB Vilaine. Ma totale disponibilité me permettra d'être à l'écoute au quotidien et d'œuvrer sereinement avec mon équipe pour notre commune.

Enfin, il me revient pour la première fois dans ma vie d'Homme, Maire de ma commune et c'est avant tout, un Honneur, celui de vous présenter au nom du Conseil Municipal, à toutes et à tous une Belle et Heureuse Année, faite de bonheurs simples et remplie de joie.

Une pensée pour nos êtres chers disparus ou qui souffrent, pour que nos peines soient plus douces.

Que 2021, vous apporte santé, joie, guérison, et réalisation de tous vos projets.

Pour reprendre une phrase de Jacques Brel en 1968, je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Thierry POULAIN,
Maire de RIEUX

CONSEIL MUNICIPAL 23 Juillet 2020

1) Représentation aux instances

1.1. Commission de contrôle des listes électorales

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle des listes électorales est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire et des adjoints titulaires d'une délégation ;
- deux autres conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Il faut désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants en suivant ces mêmes modalités.

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

La commission de contrôle se réunit :
- pour l'examen des recours administratifs préalables dont elle est saisie tout au long de l'année (art. L. 18, III) ;
- au moins une fois par an, pour s'assurer de la régularité de la liste électorale (art. L. 19, II et III).
- obligatoirement entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin (art. L. 19)

Le Conseil Municipal propose au Préfet la nomination des conseillers municipaux suivants (titulaires et suppléants) :

T = Titulaire S = Suppléant	Communes de 1000 habitants et plus où 2 listes ont obtenu des sièges (L.19, VI)				
	3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges			2 conseillers municipaux de la 2e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	
T	Magali LABBE	Patrick ROLAND	Denis PICARD	Lydie HUET	Héléna LOPION
S	Annie ROULET	Christiane HALLIER	Nadine POTIER	Gael DELAUNAY	Denis HUET

1.2. FDGDON

Il convient de désigner un nouveau référent
Se porte candidat : Patrick ROLLAND
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Patrick ROLLAND, référent du FDGDON.

2) Présentation du budget

Une information est présentée au conseil municipal sur :
- Les principes du budget communal et de la comptabilité publique
- Le budget primitif 2020 de la commune de Rieux.

3) Subventions aux associations

3.1. Subventions aux associations 2020

Il est présenté le tableau de recensement des demandes de subventions aux associations pour l'année 2020. Les commissions « Finances » et « Vie associative » ont étudié les différents dossiers. Monsieur TORLAY Pierre, adjoint au Maire, présente les raisons des préconisations de la commission.

Nadine POTIER et Alexandra MICHEL s'étant retirées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), décide d'accorder les subventions suivantes aux associations œuvrant sur le territoire de la commune de Rieux pour l'année 2020 :

ADMR	3 000.00 €
HANDI'MOBILE	300.00 €
FAVEC	150.00 €
Basket Club BZH – Rieux Saint Dolay	1 000.00 €
Tennis de Rieux	600.00 €
Running à Rieux	250.00 €
Rieux Cyclo-randonneurs	1 200.00 €
Cyclo Club Rieuxois	150.00 €
US St Melaine Rieux Football	2 475.00 €
Vélo Sports Rieuxois	577.50 €
Des Jeux à Rieux	150.00 €
Comité des Fêtes	650.00 €
Club des Bruyères	235.00 €
Comité de coordination	225.00 €
APPEL	2359.50 €
Amicale Laïque – École publique l'Escargot Bleu	2 532.00 €
Les P'tits Bouts	200.00 €
COS	232.00 €
ACCA	450.00 €
FNACA	200.00 €

1.1. Subventions aux associations – annulation de subvention

Vu la délibération 2020-03-09 du 09 Mars 2020, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 350,00 € à l'Association COI «Complément d'Objet Insolite », pour la réalisation de son projet : Finale Départementale des « Petits Champions de la Lecture », prévue à Rieux le 28 Mars 2020.

Considérant que cette subvention était conditionnée à la réalisation du projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **(vote : unanimité)**, décide d'annuler la délibération n°2020-03-09.

4) Reversement de subvention à l'association St Melaine

La Fédération Française de Football (FFF) octroie des subventions pour l'installation d'abris de touche sur les terrains de football. L'association Saint Melaine a financé l'achat de 3 abris de touche pour un montant de 4448.04 €.

La FFF a décidé d'octroyer une subvention de 1 800 € pour cette opération. Cette subvention sera versée à la commune et non à l'association St Melaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), décide de reverser 1800 € à l'Association St Melaine, à réception de la subvention de la FFF.

5) Bail – antenne relais téléphonique – Orange

Monsieur POULAIN présente un projet de bail, à conclure avec la société Orange, pour l'installation d'une antenne relais, aux conditions suivantes :

- Emplacement : Lieu-dit Domaine Du Chêne Vert – parcelle cadastrée Section : YI, n° 36
- Surface totale d'occupation : 92 m²
- Durée du bail : 12 ans
- Loyer annuel :
  Pour la période de la date de signature du bail et à l'ouverture du chantier de construction du site et pose des « équipements techniques » : 500 euros.
  Pour la période postérieure à la date du 1er jour civil du mois de début du chantier de construction du site et pose des « équipements techniques » : 1500 euros.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **(vote : unanimité)**, autorise M. le Maire à signer le bail, annexé à la présente délibération.

L'entreprise Orange a depuis retiré sa proposition de convention préférant une parcelle voisine. Un dossier d'information est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

6) Informations

- La commune fournit aux élus deux masques tissu AFNOR (lavable 50 fois) dans le cadre de la crise sanitaire.
- Si une antenne relais Orange sera installée au Chêne Vert, Free pose sa propre antenne relais sur la zone du Bourgneuf (gestion Redon Agglo).
- Redon Agglomération.

La réunion de Redon Agglo, initialement prévue le 24 Juillet, est reportée au 7 Septembre et se déroulera à Rieux.

M. POULAIN a été élu 4ème Vice-Président de Redon Agglo, sur la délégation suivante : Habitat voirie bâtiment, accessibilité, mobilité. Afin de se rendre disponible pour ces différentes missions, il choisit de réduire, puis de se mettre en retrait de ses obligations professionnelles.

Rapport de M. René TORLAY, adjoint au Maire sur les travaux en cours :

- Travaux de voirie sur la route de l'Eclys : 18 825 € HT
- Peinture de l'école publique et ravalement des façades : 11 201.50 € HT
- Achat d'une voiture : 10 975.76 € avec carte grise
- Réfection d'un chemin communal derrière l'arrière de la zone d'Aucfer, qui dessert une entreprise : 4 007.75 € HT.
  En effet, ce chemin n'a pas été intégré dans la zone communautaire, en 2014.

CONSEIL MUNICIPAL 1er Octobre 2020

1) Achat de terrain

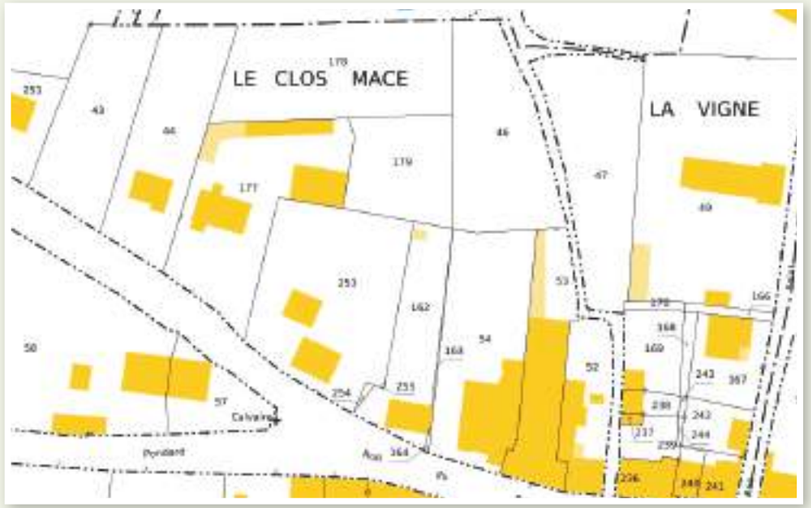
Monsieur et Madame PERRON souhaitent vendre l'immeuble suivant :

- Un terrain sis «le Clos Macé» composé de deux parcelles cadastrées YV 178 et YV 179,
- d'une surface totale de 2 531 m² (YV 178 : 1707 m² et YV 179 : 824 m²),
- pour un prix de 45 000 €, soit 17.78 € par m²

Considérant que le montant de l'acquisition est inférieur à 180 000 € et que l'avis du Service des Domaines n'est pas requis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : unanimité),

- Approuve le projet d'acquisition à Monsieur et Madame PERRON de deux parcelles cadastrées YV 178 et YV 179, d'une surface totale de 2 531 m².
- Fixe le prix d'achat du terrain à 45 000 €.
- Déclare que les honoraires de négociation, d'un montant de 4 500 €, soit 10 % du prix de l'immeuble, seront à la charge de l'acquéreur et seront versés à Mme GOISLARD Solène, négociatrice immobilière.
- Déclare que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération.



L'achat de terrain complètera des terrains appartenant à la commune.

L'objectif final est de créer un lotissement.

Le terrain est borné depuis l'aménagement foncier. Cela fait longtemps que la commune ambitionnait d'acheter ce terrain.

2) Représentation aux instance communautaires

2.1. Participations aux commissions thématiques

Lors de sa réunion du 07 Septembre 2020, le Conseil Communautaire a validé la création de 15 commissions thématiques rattachées à 5 pôles de compétences et le principe d'associer 200 adjoints et conseillers municipaux des 31 communes aux commissions thématiques intercommunales.

Chaque commission pourrait comprendre entre 25 et 35 membres. Rieux a la possibilité de désigner 8 élus municipaux (adjoints ou conseillers) au sein des commissions.

Redon Agglomération a inscrit à l'ordre du jour de sa réunion du 28 Septembre la désignation des membres des commissions thématiques intercommunales.

Suite à un sondage par mail, les candidatures des élus(es) ont été transmises à Redon Agglomération.

Il est encore possible de se porter candidat pour représenter la commune de Rieux dans les commissions ne disposant pas de candidat.

M. FONTAINE précise qu'il est important de s'investir dans les commissions de Redon Agglomération.

REDON AGGLOMÉRATION – COMMISSIONS THÉMATIQUES

PÔLE DE COMPÉTENCES		Intitulé de la commission	Présidence déléguée	Composition ciblée	Élus de Rieux se portant candidat
Aménagement durable	1	Voirie et Bâtiments communautaires	Thierry POULAIN	31 adjoints à la voirie	René TORLAY
	2	Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Urbanisme stratégique - Politique de la ville	Pascal DUCHENE		André FONTAINE **Julien ROUXEL**
	3	Transitions Écologique et Alimentaire	Rémi BESLE		
	4	Urbanisme opérationnel - Habitat - Mobilités - Accueil des gens du voyage	Thierry POULAIN		**Julien ROUXEL**
Développement et Attractivité	5	Vie des entreprises et Attractivité	Françoise BOUSSEKEY		Denis HUET **Yvonnick MAHEAS**
	6	Emploi - Formation - Insertion Économie Sociale et Solidaire	Jean-Luc LEVESQUE		
Environnement	7	Milieux naturels - Eau potable - Assainissement Lutte contre les inondations	Fabrice SANCHEZ		Patrick ROLLAND Lydie HUET
	8	Prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets	Jérôme RICORDEL		**Denis PICARD**
Culture Sports Loisirs Petite enfance Santé Autonomie	9	Affaires culturelles et vie associative	Philippe JEGOU	31 adjoints à la culture	**Vanina AVRIL**
	10	Sports et loisirs, activités aquatiques, nautiques et portuaires Sports de plein-air et de pleine nature	Delphine PENOT		Gaël DELAUNAY
	11	Petite enfance	Rose-Line PREVERT		**Stéphanie LE NOUAIL**
	12	Santé et Autonomie	Rose-Line PREVERT		André FONTAINE
Affaires générales et Administration	13	Mutualisations, ressources humaines et formations	Florence DE DEYN		**Pierre TORLAY**
	14	Finances et contractualisations	Daniel BARRE	31 maires	Pierre TORLAY
	15	Transition, mutualisation, aménagement et inclusion numériques	Lionel JOUNEAU		Marie-Claire BONHOMME

2.2. Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

La commission intercommunale des impôts directs (CIID), créée par délibération du conseil communautaire du 19 Décembre 2011, se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Elle a pour mission de :

- participer à la détermination et à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation),
- signaler à l'administration les changements affectant les locaux professionnels non pris en compte par l'administration fiscale,
- mener des actions de fiabilisation des bases en partenariat avec l'administration fiscale par le biais d'engagements partenariaux ou de conventions de services comptables et financiers.

Elle est composée de 11 membres, dont le Président de la Communauté d'agglomération, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Pour être commissaire, il faut :
Par délibération, chaque Conseil municipal désigne 2 personnes : un titulaire et un suppléant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les candidatures de :

	Nom	Prénom	Date de naissance	catégorie de contribuable
Titulaire	TORLAY	Pierre	05/09/1983	TF TH (avant CFE)
Suppléant	ROLLAND	Patrick	17/09/1967	TF TH

2.3. Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est obligatoire de constituer une CLECT dans les groupements à fiscalité propre unique. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au-moins un représentant.
La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté, agglomération ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme membres de la CLECT de Redon Agglomération :
- Titulaire : Pierre TORLAY
- Suppléant : Gildas GAREL

2.4. Régie autonome – Service public assainissement de Redon Agglomération

La Régie « assainissement », dotée de la seule autonomie financière, est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur, sous l'autorité du président de la communauté et du conseil communautaire. Le conseil d'exploitation se réunit au moins tous les trois mois.

La composition du conseil d'exploitation est fixée dans les statuts :
- 1 membre titulaire par commune, soit 31 délégués titulaires, issu du Conseil Communautaire ou à défaut des conseils municipaux des communes membres ;
- 1 membre suppléant par commune, soit 31 délégués titulaires, issu du Conseil Communautaire ou à défaut des conseils municipaux des communes membres.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés pour la durée du mandat communautaire.

Les membres du conseil d'exploitation ne peuvent :
- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme membres du conseil d'exploitation de la régie « assainissement » de Redon Agglomération :
- Titulaire : Lydie HUET
- Suppléant : Patrick ROLLAND

2.5. Régie autonome – Service public de traitement des déchets ménagers et assimilés de Redon Agglomération

La Régie « déchets ménagers », dotée de la seule autonomie financière, est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur, sous l'autorité du président de la communauté et du conseil communautaire. Le conseil d'exploitation se réunit au moins tous les trois mois.

La composition du conseil d'exploitation est fixée dans les statuts :
- 1 membre titulaire par commune, soit 25 délégués titulaires, issu du Conseil Communautaire ou à défaut des conseils municipaux des communes membres ;
- 1 membre suppléant par commune, soit 25 délégués titulaires, issu du Conseil Communautaire ou à défaut des conseils municipaux des communes membres.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés pour la durée du mandat communautaire.

Les membres du conseil d'exploitation ne peuvent :
- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme membres du conseil d'exploitation de la régie « déchets ménagers » de Redon Agglomération :
- Titulaire : Denis PICARD
- Suppléant : René TORLAY

3) Convention Redon Agglomération – intervention en milieu scolaire

Redon Agglomération assure par son conservatoire des interventions musicales en milieu scolaire, à raison de 3h00 maximum par semaine sur la commune de Rieux.
Pour l'année 2020-2021, le coût forfaitaire annuel d'une heure hebdomadaire s'élève à 2 582,18 €. Redon Agglomération prend en charge 50% du coût de cette prestation.
Du 1er Septembre 2020 au 2 Juillet 2021, le reste à charge pour la commune de Rieux s'élève au maximum à 3 873,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Vote : unanimité), décide
- d'approuver le programme d'interventions musicales en milieu scolaire par le Conservatoire de Redon, à raison de 3h00 par semaine.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'interventions musicales en milieu scolaire entre Redon Agglomération et la Commune de Rieux pour l'année scolaire 2020-2021.

4) Délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes de Redon Agglomération

Redon Agglomération propose la présente délibération qui a pour objet d'acter le principe de délégation de la compétence eaux pluviales de REDON Agglomération aux communes par le biais du conventionnement.

CONSIDERANT le souhait des élus municipaux de conserver une gestion communale de proximité pour la compétence eaux pluviales ;

CONSIDERANT la possibilité règlementaire de déléguer pour REDON Agglomération aux communes la compétence de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDERANT l'exercice des compétences déléguées, au nom et pour le compte de l'établissement public de coopération intercommunale, qui demeure responsable ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les conditions de cette délégation, dans le cadre d'une convention, qui, notamment :
- Précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution ;
- Définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ;
- Définit les modalités de contrôle de la communauté d'Agglomération délégante sur la commune délégataire ;
- Précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence ;

CONSIDERANT le temps d'échange nécessaire à la formalisation de la convention ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communal :
- D'approuver le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines, sur le périmètre précédemment établi (canalisations des bourgs principaux seulement), à compter du 1er Janvier 2020 ;
- D'approuver le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale ;
- De préciser que la convention avec REDON Agglomération sera formalisée au second semestre 2020 ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Le Conseil municipal se questionne sur ce transfert et demande des éclaircissements sur l'application de la loi Notre. Le point sera inscrit au prochain Conseil Municipal.

5) Tarification des manifestions culturelles

La commune amorce la mise en place d'une programmation culturelle à la salle Le Grenith. Dans le contexte actuel, des séances de cinéma peuvent être facilement organisées dans le respect des contraintes sanitaires.
Mme Vanina AVRIL, adjointe au Maire, présente le projet.
Un collectif de réalisateurs monte des films sur les régions françaises et sur les pays étrangers. Il serait possible de diffuser trois films d'environ 2h15. Le réalisateur est présent lors de la séance et peut échanger avec le public.

Le programme retenu serait :
- La Corse : dimanche 31 Janvier à 16 h00
- Le sentier des douaniers : dimanche 21 Février à 16h00
- L'Éthiopie : dimanche 21 Mars à 16h00

Chaque projection coûte 450 € par film. Le prix d'entrée peut être fixé en 5 et 8 €. Le collectif prépare la publicité et fournit les plaquettes et affiches.

La mise en œuvre des séances de cinéma à la salle du Grenith nécessite :
- La fixation d'un tarif, par délibération du Conseil Municipal
- La création d'une régie comptable, par décision du Maire, suite à la délégation consentie lors de la délibération du 11 Juin 2020.
- La nomination d'un régisseur par arrêté du maire.

L'objet de la présente délibération est de fixer le tarif des séances de cinéma organisées dans la salle du Grenith. Mme Vanina AVRIL propose un prix d'entrée à 6 € et gratuit pour les moins de 12 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Vote : unanimité), décide
- d'approuver la programmation de séances de cinéma du collectif de réalisateurs
- de fixer le tarif d'entrée à 6 € - gratuit pour les moins de 12 ans.

6) Informations

- La maison du Port : M. BUTTE, le gérant de la crêperie de la Maison du Port, demande à proroger son bail, pour pouvoir ouvrir le restaurant le WE (vendredi, samedi, dimanche) pendant la période hivernale. Les services préfectoraux n'ont pas émis d'avis négatif sur cette ouverture. Un avenant au bail sera donc rédigé.

De Juillet à Septembre, le montant de la location était de 450 € HT le premier mois et 500 € HT les deux mois suivants. Il sera de 250 € HT par mois pour la période hivernale.
Le montant du loyer sera revu pour la saison estivale 2021.

- Camping : La fréquentation a été moindre cet été. Par contre, les camping-cars ont été plus nombreux. Le bilan financier sera effectué prochainement.

- Zones blanches : Se tiendra une réunion mi-Octobre avec tous les opérateurs téléphoniques pour apporter une solution aux problèmes de réseaux sur la commune.

- Une psychologue recherche un local sur la commune : La municipalité mettra tout en œuvre pour faciliter l'installation de ce professionnel de la santé.

- Le local pizzeria en centre bourg : La fin de bail avec le gérant prédécesseur a été problématique, mais est soldée aujourd'hui. La commune a reçu une candidature pour ouvrir une restauration rapide. Le bail est en cours de négociation.

- Retour sur l'ALSH et la rentrée scolaire : Les protocoles sanitaires ont été mis place et impactent l'organisation de l'ensemble des services périscolaires. La commune essaie de maintenir entre sécurité sanitaire et le service rendu aux familles, tant en amplitude d'ouverture qu'en capacité d'accueil. Les effectifs scolaires sont de 128 à l'école publique « l'escargot bleu ». Les effectifs de l'école privée ne sont pas connus à ce jour.

- Création d'une association de club d'échecs, qui se réunira tous les vendredis soir de 18h00 à 20h00 au centre social.

- Les réserves foncières : Gaël DELAUNAY demande quelle est la réserve foncière de la commune.
M. Julien ROUXEL énumère les terrains constructibles appartenant à la commune. Le but sera de permettre l'installation de nouveaux logements.

- Giratoire RD 114 : M. René Torlay présente le résultat de l'appel d'offre pour le marché de travaux de voirie – RD 114 – entrée d'agglomération.

	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : terrassement – voirie - revêtement	LEMEE LTP Saint Dolay	167 010.37 €
Lot 2 : Aménagements paysagers	ID VERDE Agence de Vannes	9 500.00 €

- Repas des ainés : Le repas des ainés ne sera pas organisé cette année. Le CCAS a décidé de proposer au plus de 70 ans :
- soit un bon pour un repas au restaurant du Prieuré (qui prépare chaque année cette festivité)
- soit un colis de Noël.

CONSEIL MUNICIPAL
19 Novembre 2020

1) Finances – compétence eau & assainissement – approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers

La présente délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, suite au transfert des compétences eau et assainissement à REDON Agglomération à compter du 1er janvier 2020.

CONSIDERANT la prise de compétence eau et assainissement par REDON Agglomération à compter du 1er janvier 2020, entérinée par les communes selon les règles prévues par le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que ce transfert de compétences entraine notamment de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ladite compétence, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui lui sont attachés à la date du transfert,

CONSIDERANT que ce transfert est réalisé à titre gratuit,

CONSIDERANT les états produits par les trésoreries compétentes fixant les montants et les écritures comptables à constater,
CONSIDERANT la création du budget annexé « 14524 – Régie assainissement » par REDON Agglomération à compter de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver le projet de procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de REDON Agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- De préciser que le transfert comptable de la commune à REDON Agglomération se fera par opérations non budgétaires par les comptables publics, vers le budget annexé « 14524 – Régie assainissement ».

Vote : une abstention, 21 pour.

2) Redon agglomération – Transfert assainissement - Délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes

La présente délibération a pour objet d'acter le principe de délégation de la compétence eaux pluviales de REDON Agglomération à la commune de Rieux par le biais du conventionnement.

CONSIDERANT le souhait des élus municipaux de conserver une gestion communale de proximité pour la compétence eaux pluviales ;

CONSIDERANT la possibilité règlementaire de déléguer pour REDON Agglomération aux communes la compétence de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDERANT l'exercice des compétences déléguées, au nom et pour le compte de l'établissement public de coopération intercommunale, qui demeure responsable ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les conditions de cette délégation, dans le cadre d'une convention, qui, notamment :
- Précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution ;
- Définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ;
- Définit les modalités de contrôle de la communauté d'Agglomération délégante sur la commune délégataire ;
- Précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence ;

CONSIDERANT le temps d'échange nécessaire à la formalisation de la convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à majorité des voix exprimées :
- D'approuver le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines, sur le périmètre précédemment établi (canalisations des bourgs principaux seulement), à compter du 1er janvier 2020 ;
- D'approuver le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale ;
- De préciser que la convention avec REDON Agglomération sera formalisée au second semestre 2020 ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 15 abstentions – 7 pour - 0 contre.

La commune reprend la gestion du réseau EP, les réparations et le curage. Car Redon Agglomération n'a pas le personnel pour effectuer cet entretien. Mais Redon Agglomération reste responsable du réseau.
Le réseau d'Aucfer, qui n'a pas de pente et monte rapidement en charge, nécessitera certainement un entretien plus attentif.

3) Redon agglomération – Transfert de compétence PLU

Cette délibération est annulée suite à la loi du 14 Novembre 2020. Cette Loi modifie les dates auxquelles les communes doivent rendre un avis sur le transfert automatique du Plan Local d'Urbanisme ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, des communes vers leur intercommunalité. Ce point sera débattu entre le 1er Avril et le 30 Juin 2021.

4) Redon Agglomération – Convention d'entretien du patrimoine

Dans un souci d'affirmation et de développement d'une logique de coopération et de mutualisation de moyens, REDON Agglomération a proposé aux communes membres qui le souhaitent d'assurer ponctuellement des interventions courantes sur le patrimoine d'intérêt communautaire.
Cette convention donne la possibilité de réaliser des aménagements légers et/ou d'assurer l'entretien courant du patrimoine communautaire, dans le domaine de la voirie de l'environnement ou des bâtiments. Elle organise les modalités d'interventions et le **remboursement par Redon Agglomération** des frais engagés par les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide unanimité
- D'émettre un avis favorable à la signature d'une convention avec les communes pour une durée d'un an reconductible une fois ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération.

Vote : unanimité.

5) Budgets – délibération modificative de crédit

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires de fin d'année et d'anticiper les restes à réaliser ;
Sur proposition de la commission finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ajustements budgétaires sur le budget communal 2020 :

Sens	Chapitre	Article	Montant	Objet
Dépenses	21	21571	- 38 000 €	Financement des RAR
Dépenses	23	2313	+ 38 000 €	Salle socioculturelle – Solde du lot 4 étanchéité
Dépenses	21	2118	- 21 000 €	Financement des RAR – Ajustement des dépenses
Dépenses	21	2116	+ 10 000 €	Cimetière
Dépenses	21	2118	- 9 000 €	Financement des RAR – Ajustement des dépenses
Dépenses	21	21312	+ 9 000 €	Bâtiments scolaires
Dépenses	21	1641	+ 6 000 €	Remboursement capital d'emprunt
Dépenses	20	2051	+ 5 000 €	Acquisition de logiciel
Dépenses	21	2151	- 215 000 €	Modification d'imputation comptable
Dépenses	23	2315	+ 215 000 €	Modification d'imputation comptable
Dépenses	022	022	- 25 000 €	Ajustement des dépenses
Dépenses	012	6413	+ 25 000 €	Dépenses de personnel contractuel

Vote : unanimité

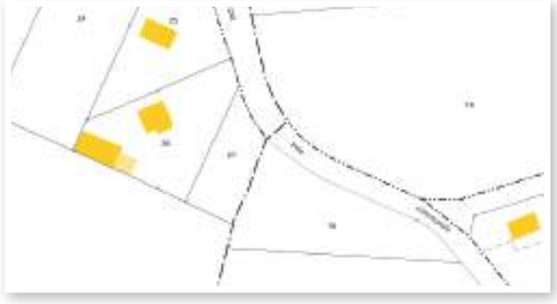
7) Cession de terrain – Parcelle YD 27

Monsieur et Madame BURKI souhaitent acquérir l'immeuble suivant :
- Un terrain sis «La Pariais» cadastré YV 27,
- d'une surface totale de 878 m²,

Considérant que, dans son avis du 11 Août 2020, le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 170 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le projet de vente à Monsieur et Madame BURKI, de la parcelle cadastrée YV 27, d'une surface totale de 878 m².
- Fixer le prix de vente du terrain à 170 €.
- Déclarer que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération.

Vote : unanimité.



8) FDGDON – Convention multi-services – 2021 /2023

Monsieur Patrick ROLLAND présente le conventionnement avec le FDGDON pour la période 2020-2023, dont l'objet est la régulation des nuisibles, la réduction des nuisances causés par les pigeons, la gestion des animaux protégés, l'information et le conseil…
Le coût de cette convention est de 348.33 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de
- Approuver la convention multi-services avec la FDGDON pour 2021/2023.
- Mandater Monsieur le Maire à la signature de cette convention.

Vote : unanimité.

9) FDGDON – Convention multi-services – 2021 /2023

- Les effectifs de l'école privée sont de 113 élèves cette année, dont 7 PS1.

- Transfert des pouvoirs de police à Redon Agglomération : La loi permet le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de l'intercommunalité dans les domaines de compétences de cette dernière. Comme ses homologues, Monsieur le Maire transfèrera la police de l'assainissement et des ordures ménagères. Il conservera les autres pouvoirs de police.

- Gestion du camping et du port : La municipalité envisage de déléguer la gestion du site du château (camping + appontements) à une entreprise privée afin de dynamiser l'offre touristique de la commune.

- La municipalité envisage de rénover le presbytère et d'aménager des logements, éventuellement d'urgence.

- Suivi des travaux :
- Pour les travaux du giratoire RD 114, le département refuse de faire les enrobés avant le printemps. Un revêtement provisoire sera effectué et les travaux seront arrêtés à compter du 20 Novembre.
- Les enrobés pour la Rue du 19 Mars sont commandés mais les travaux sont retardés. En effet, Orange n'assure pas les réparations de réseau et des câbles téléphoniques sont au sol depuis plusieurs mois. La commune a relancé Orange à de nombreuses reprises, sans succès. Cette inaction d'Orange est également préjudiciable dans d'autres lieux dits de la commune, notamment suite à la tempête Alex. Les riverains sont excédés.
- A Saint Melaine, se déroulent des travaux d'effacement de réseaux, effectués par Enédis.

- Le domicile partagé reste épargné par le COVID. Il serait envisagé de mettre en place des tests hebdomadaires pour le personnel. Sera également construite une véranda pour aménager un espace de rencontre avec les familles, dans le respect des consignes sanitaires.

- Pollution dans la Vilaine : Entre le 9 et le 13 Novembre, environ 500 pneus ont été jetés dans la Vilaine. Le contrevenant aurait été arrêté et écroué. La commune et la région ont porté plainte. Il est impératif de mettre des amendes aux contrevenants et facturer aux contrevenants le temps de nettoyage des agents communaux. Il avait été envisagé d'harmoniser la réponse des communes face à ces incivilités et de définir une amende forfaitaire applicable à l'ensemble de Redon Agglomération.
Ce travail de mutualisation n'a pas encore abouti.

Centre Communal d'Action Sociale



Cette année, avec l'épidémie du corona virus, nous n'avons pas pu organiser le repas des aînés. Ce repas permettait aux personnes âgées de 70 ans et plus de se retrouver et de passer un moment convivial ensemble. A Rieux, environ 475 personnes sont concernées.

Rien ne pouvait remplacer ce repas. Mais en commission du CCAS, nous avons souhaité porter une attention particulière à nos ainés en cette période morose. Pour leur apporter un peu de réconfort, nous avons décidé de proposer, soit un bon repas au restaurant le Prieuré, soit un colis, de la même valeur par personne et en respectant le budget des précédentes années. 186 personnes ont choisi le bon pour le repas. Avec la crise sanitaire, le restaurant est fermé, mais dès qu'il sera de nouveau ouvert, il sera possible de le contacter pour réserver. Un délai de 2 mois sera laissé pour bénéficier de ce repas.

179 colis ont été distribués, 49 pour des couples, 40 en maisons de retraite et domicile partagé, 90 colis pour personnes seules, soit 228 personnes ont reçu un colis.

Les enfants des écoles de la commune ont souhaité y contribuer en réalisant des dessins qui ont été remis dans les colis. En 2021, le CCAS espère pouvoir organiser le traditionnel repas des aînés.

En attendant, prenez bien soin de vous et de vos proches.

« Fichier personnes isolées »

La mairie de Rieux, tient à communiquer qu'elle recueille via un registre communal (sur la base du volontariat) les coordonnées des personnes en situation d'isolement, de fragilité, de vulnérabilité, de manière à pouvoir leur porter une attention prioritaires en cas de risques exceptionnels (inondation, canicule, neige, incident nucléaire, épidémie…).

Si quiconque s'estime être une personne pouvant avoir besoin d'aide pendant de telles périodes, ou connaît une personne dans une telle situation de fragilité, vulnérabilité ou isolement, vous pouvez demander l'inscription sur ce registre, auprès du secrétariat de la mairie. La demande d'inscription (par écrit, courrier électronique, par téléphone, ou directement à la mairie) peut être exprimée par la personne concernée, mais également par son représentant légal, ou encore par un tiers (personne physique ou morale : parent, voisin, médecin traitant, service d'assistance sociale, service de soins à domicile, services publics tels que la Poste….).

Lorsqu'elle émane d'un tiers, la demande d'inscription doit se faire par écrit (courrier ou mail), afin notamment d'assurer un certain formalisme en vue d'éviter les signalements abusifs. La mairie précise que « les informations à recueillir dans le registre nominatif sont les noms et prénoms, son adresse, numéro de téléphone, sa date de naissance, la qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre, et, le cas échéant les coordonnées du service intervenant à domicile et/ou de la personne à prévenir en cas d'urgence.

« De plus, sont à renseigner la date de la demande d'inscription ainsi que, les cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne qui a effectué la demande.

Pour joindre la mairie :
02 99 91 90 69 ou contact@mairiederieux.fr

Le CCAS reste à votre disposition, si besoin.

Pour rappel, la constitution de ce registre nominatif est une obligation légale, conformément aux articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
Depuis 2004, les représentants de l'État dans les départements et présidents des conseils départementaux doivent arrêter conjointement « un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Les maires ont, quant à eux, l'obligation d'établir un registre nominatif des personnes concernées par ce plan du fait de leur âge ou de leur état de santé, résidant à domicile dans leur commune et ayant manifesté leur souhait d'y figurer.

L'inscription sur ce registre doit résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte. **Leur finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence :** organisation de contacts périodiques avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires.

Personnes et données concernées :
Les personnes résidant à leur domicile et pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.





Christine BERTHE

Au terme de 43 années passées à œuvrer auprès des enfants, Christine BERTHE a pris sa retraite en Juillet 2020. Entourée de sa famille, anciens collègues, anciens Maires et élus de la commune, la municipalité a organisé un pot de départ pour la remercier de ces années de service dévoué. A cette occasion, un film réalisé par ses collègues a été projeté pour lui rendre hommage et lui souhaiter une bonne retraite.

Angélique LE CHANTOUX

Depuis le 31 Août, Angélique LE CHANTOUX, 28 ans, est la nouvelle ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles) de l'école publique l'Escargot Bleu en remplacement de Christine BERTHE. Elle est titulaire d'un CAP petite enfance et d'un CAP chocolaterie/pâtisserie et a obtenu le concours d'ATSEM. Angélique a travaillé pendant 3 ans à Saint-Perreux dans le périscolaire, à la cantine et en remplacement ATSEM et 3 ans à Théhillac en tant qu'ATSEM. Elle apprécie à Rieux la bonne ambiance et les journées bien rythmées. Elle est en charge des classes de petites et moyennes sections ainsi que du périscolaire, de la garderie et de la cantine.



11 Novembre

Malgré le confinement, la cérémonie du 11 Novembre a réuni quelques personnes. A cette occasion Thierry POULAIN, maire de Rieux, a remis la croix du combattant à Jean-Claude MARQUER et Pierre LECOINTRE pour leur engagement en Algérie en 1963.

Rond-point

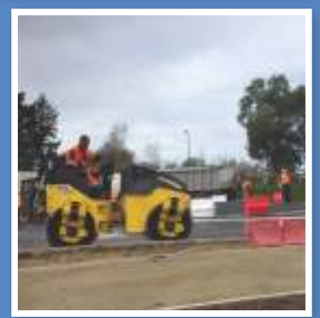
Afin de sécuriser l'entrée de l'agglomération et l'accès de la zone de loisirs, la commune de Rieux a décidé la création d'un rond-point situé sur la RD 114, rue Bernard Lemée.

Cette voie est fréquentée par 4500 véhicules par jour dont 250 poids-lourds. Le bureau d'étude URBAE avait en charge l'étude et le suivi des travaux sous le contrôle technique et sécuritaire du département. Après plusieurs projets (tourne-à-gauche, plateaux, coussins berlinois) **le département a fortement conseillé le giratoire, choix validé par la commune.** Le lot 1, terrassement et voirie, à la charge de l'entreprise Lemée a coûté 167010.37 € HT et le lot 2, espaces verts, à la charge de l'entreprise Id Verte a coûté 9555 € HT.

L'entrée d'agglomération a été déplacée à 100 mètres de l'ouvrage à la demande du département à hauteur du village de Tranhaleux, où il a été fait un passage piéton et un éclairage afin que les enfants soient en sécurité pour prendre leurs cars. Les travaux débutés début Octobre devraient être achevés en Avril ou Mai lorsque les conditions météoritiques seront satisfaisantes pour la mise en place de l'enrobé par le département et financé par celui-ci.









Installation de 4 catways

Quatre catways ont été installés par les services techniques sur le ponton Ouest du port. Ce sont des petits appontements flottants, installés perpendiculairement au ponton principal. Cet aménagement permettra de dégager de la place puisque nous pourrons dès cet été accueillir 5 bateaux de plus.

Ils ont été achetés d'occasion au prix de 1680 € TTC, cette somme correspond à peine au prix d'un catway neuf.

Cloisonnement de la poste



Comme les services de la Poste ne se limitent pas qu'à l'envoie ou la réception de courriers, il était important de **renforcer la confidentialité**. C'est pour cette raison, que nous avons décidé de cloisonner ce bureau avec la médiathèque, le montant de ces travaux est de 1294.60€ HT.



Registres

Comme annoncé dans le programme de l'équipe municipale, nous avons mis à disposition en mairie des registres sur les terrains / maisons à vendre et sur les maisons à louer. Nous recevons régulièrement en mairie des personnes souhaitant s'installer dans notre commune.

Si vous êtes propriétaire et que vous souhaitez vendre ou louer votre bien, merci de compléter ces registres.

Urbanisme

JE FAIS DES TRAVAUX, DE QUELLE AUTORISATION AI-JE BESOIN ?

POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE



UNE MAISON
Permis de construire.



UNE CLÔTURE NÉCESSAIRE À L'ACTIVITÉ AGRICOLE
Pas de formalité.



UN MUR SUR MON TERRAIN
De soutènement des terres : Pas de formalité • **Hauteur < à 2m :** Pas de formalité • **Hauteur ≥ à 2m :** Déclaration préalable.



UNE CLÔTURE
Déclaration préalable.







UN ABRI DE JARDIN, UN GARAGE OU UNE YOURTE
Entre 5m² et 20m² : Déclaration préalable • **Entre 5m² et 20m² et hauteur ≥ 12m :** Permis de construire • **Supérieur à 20 m² :** Permis de construire.



UNE PISCINE ENTRE 10 ET 100 M² DE BASSIN
• **Avec couverture de moins de 1.80 m avec ou sans bâche de protection :** Déclaration préalable.

• **Avec une couverture de plus de 1.80 m de haut quelle que soit la superficie :** Permis de construire.

• **Bassin inférieur à 10 m² :** Pas de formalité.

POUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

J'agrandis ma maison (aménagement des combles, véranda, préau, nouvelle pièce, pergola, garage accolé…) qui créé une Surface de Plancher (SP) ou une emprise au sol :

ZONE URBAINE
SP ou ES ≤ 20 m² à ≤ 40m² : Déclaration préalable
• **Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher :** il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte • **SP ou ES > 40 m² :** Permis de construire.

HORS ZONE URBAINE
• **SP ou ES ≤ 20 m² :** Déclaration préalable
• **SP ou ES > 20 m² :** Permis de construire



Je transforme MON GARAGE EN CHAMBRE
Déclaration préalable.



Je rehausse une partie de la charpente pour mettre UNE FENÊTRE
Déclaration préalable.



Je pose UNE LUCARNE SUR LE TOIT sans création de surface de plancher nouvelle
Déclaration préalable.



Je refais MA FAÇADE (ENDUIT) changement de matériau ou de couleur
Déclaration préalable.

Je ravale LA FAÇADE DE MA MAISON À L'IDENTIQUE
Pas de formalité.

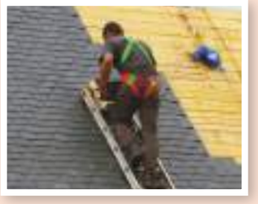
POUR INSTALLER



DES PANNEAUX SOLAIRES sur un bâtiment existant
Déclaration préalable.



Je créé, je supprime ou je modifie une OUVERTURE DANS UN MUR EXTÉRIEUR
Déclaration préalable.



Je refais MON TOIT À L'IDENTIQUE
Pas de formalité.



UNE ÉOLIENNE SUR MON TERRAIN
• **Hauteur < à 12 m :** Pas de formalité • **Hauteur ≥ à 12 m :** Permis de construire

POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE COUPE OU D'ABATTAGE



Je coupe ou abats UN ARBRE PROTÉGÉ DANS LE CADRE DU PLU
Déclaration préalable.





Protocoles sanitaires

Le contexte sanitaire actuel nous oblige à prendre des mesures pour l'accueil des manifestations dans chaque salle communale. Ces protocoles seront disponibles sur notre site internet.

Programme de plantation Breizh Bocage

Programme de financement pour l'accompagnement technique et la réalisation de travaux bocagers auprès des exploitants agricoles, des propriétaires fonciers et des collectivités.

LE BOCAGE, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

• Un paysage en constante évolution

Depuis plusieurs décennies, le bocage a été fortement modifié dans le paysage breton. Encore aujourd'hui, le bocage a tendance à poursuivre son érosion et à se montrer vieillissant. De part les nombreux atouts qu'offrent les haies bocagères, le programme Breizh Bocage, porté par l'Unité de Gestion Vilaine Aval de l'EPTB Vilaine, a pour objectif de reconstituer du maillage bocager sur la base du volontariat. Accompagné par le technicien bocage de l'EPTB Vilaine, vous pouvez élaborer un projet de plantations bocagères en adéquation avec votre parcellaire et remplissant des rôles multiples. L'objectif du programme n'est pas de revenir au maillage d'antan mais bien d'assurer un bocage fonctionnel, dynamique et d'avenir.

• Les rôles multiples joués par les haies bocagères

Que ce soit à l'échelle d'une parcelle ou d'un territoire, le bocage présente de nombreux intérêts :

- La lutte contre l'érosion des sols notamment en présence d'un talus perpendiculaire à la pente.
- La protection des cultures et du bétail face aux aléas climatiques (effet brise-vent pour les cultures, ombrage pour le bétail…)
- Le refuge pour des auxiliaires bénéfiques aux cultures (par exemple les carabes qui sont des prédateurs de limaces).
- Selon les essences, la production de bois de chauffage, de bois d'œuvre, de plaquettes…
- La préservation de la qualité de l'eau et l'atténuation des pics de crues en aval de bassins versants.
- La diversité des paysages.

• Des travaux pris en charge

Les travaux bocagers réalisés dans le cadre du programme Breizh Bocage sur les bassins versants situés à l'aval de la Vilaine bénéficient de subventions à hauteur de 100% (FEADER, Région Bretagne, Conseil départemental et EPTB Vilaine).

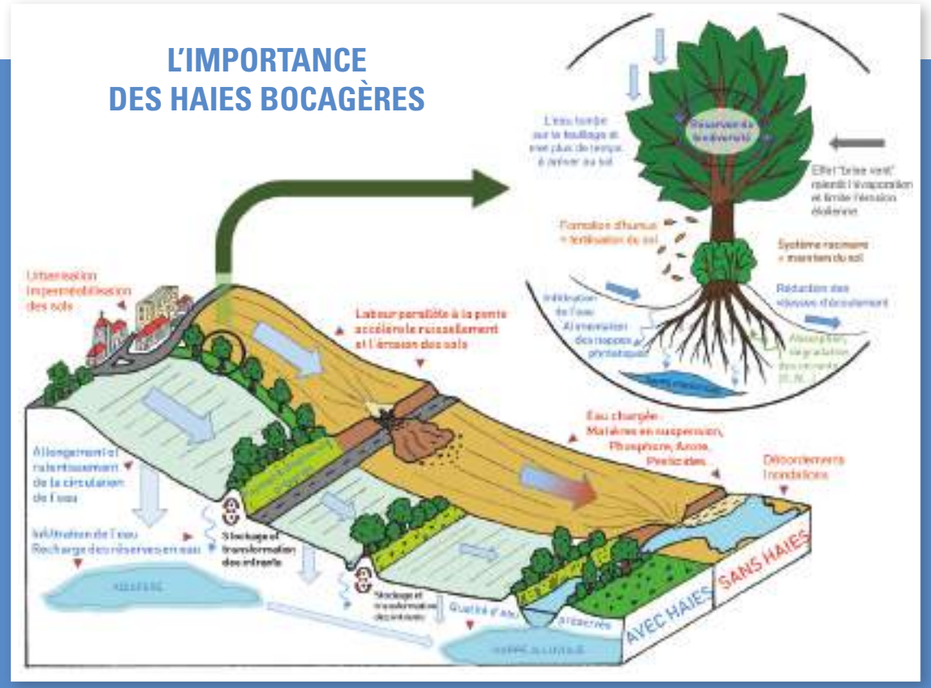
Les travaux admissibles sont les suivants :

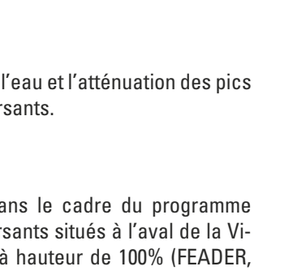
- Création de talus réalisés à la charrue forestière ou à la pelle mécanique.
- Plantations de haies bocagères à plat ou sur talus composées principalement d'essences de haut-jet (chêne, châtaignier, merisier, charme…)
- Fourniture et mise en place de dalles et de protections gibiers.

• Un accompagnement dans vos projets bocagers

De par les actions et projets divers menés par l'EPTB Vilaine, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour toute thématique en lien avec le bocage à savoir :

- La création de nouvelles haies et le choix des essences les composant
- Le déplacement de haies intégrées au PLU ou en déclaration PAC (BCAE7)
- La taille de formation et l'entretien des jeunes haies
- La gestion de haies anciennes
- L'insertion dans une Filière Bois Energie
- La mise en place de linéaires de semis ou de régénération naturelle.









Semaine de l'environnement



Ces dernières semaines, des dépôts sauvages ont encore été constatés dans notre commune. Jeter des déchets dans la nature peut provoquer des dommages pour des centaines d'années.

En effet par exemple, les pneus mettent 600 ans à se décomposer. Afin d'imaginer ce que ça représente, faisons un bond de 600 ans en arrière, Pierre de Rieux, maréchal de France au service du dauphin (futur Charles VII) combattait les Anglais et les Bourguignons pendant la Guerre de Cent Ans, soit bien avant la création des automobiles.

Vous trouverez ci-joint un graphique explicatif >>



A l'opposé, nombreux d'entre vous prennent ces questions à bras le corps par exemple en ramassant spontanément les détritus, en entretenant les bords de routes près de leurs habitations, en préservant le patrimoine naturel et en avertissant les autorités des éventuelles infractions. Cette année, nous avons souhaité organiser la première semaine de l'environnement du 17 Avril au 25 Avril (le 22 étant le jour de la Terre) en espérant pouvoir pérenniser et développer ces manifestations. En outre sera organisé une exposition photos intitulée « Insectes Fragiles », l'atelier « Curieux de Nature » organisé pour les enfants de 5 à 11 ans ; Les repas à la cantine comporteront plus de produits biologiques, locaux ou écologiques ; et une rando-déchets sera organisée par le conseil municipal des jeunes.

A toutes les bonnes volontés, rendez-vous le Samedi 24 Avril à 9h30 à la place de l'Eglise.

Cette semaine devra être sous les signes de l'action, de l'apprentissage mais aussi et surtout celui du collectif car c'est ensemble que nous pouvons changer les mentalités et améliorer notre environnement.

Conseil municipal des jeunes





Prochaine session : le 23/01

Le premier conseil municipal des enfants a réuni douze jeunes Rieuxois et Rieuxoises, volontaires et motivés, âgés de 9 et 10 ans. La séance était animée par Stéphanie Le NOUAIL, adjointe enfance et jeunesse ; Alexandra MICHEL, conseillère municipale et Alexandre GROLEAUD, animateur jeunesse. **« Nous avons rappelé le rôle du conseil municipal des enfants, et chacun a pu faire part de ses propositions pour améliorer la vie de la commune »**, précisent les encadrants. Les projets fusent et les idées n'ont pas manqué : installation de nouveaux jeux, construction d'un city, plantation d'arbres fruitiers, etc.

Après un vote à main levée, trois projets ont été retenus pour l'année à venir : l'organisation d'une rando déchets animée par les enfants, une collecte pour une association et la réalisation de journée pour l'entretien du site du château.
Les enfants se retrouveront le 23 Janvier pour la prochaine session du conseil municipal des enfants.



Mission locale

Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Venez à la Mission locale !
La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Rieux, Tyfenn MARCHAND est en permanence à la Mairie d'Allaire, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.

QUELQUES EXEMPLES DE SERVICES :

- Faire un stage en entreprise : Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaitre d'une entreprise pour un futur recrutement… La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

- Besoin d'un soutien Financier : Vous avez un projet de formation, vous souhaitez passer le permis, partir travailler à l'étranger, créer une activité, réparer votre véhicule … etc.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un soutien financier.
Venez en parler à un conseiller…

- Garantie Jeunes : Accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. Durant 12 mois et en contrepartie des démarches effectuées, une allocation vous sera versée. Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

- Besoin d'un moyen de locomotion : Vous devez commencer un emploi, un stage, une formation et avez besoin d'un moyen de déplacement ? La Mission locale gère un parc de scooters ainsi que deux voitures qui peuvent être mis à disposition pour faciliter vos déplacements.

- Parrainage vers l'emploi : Besoin d'un coup de pouce pour booster vos candidatures, de conseils sur un secteur d'activité, de préparer un entretien d'embauche ou un concours…
Faites-vous aider par un parrain ou une marraine vers l'emploi.

- Service civique : Vous pouvez choisir d'effectuer une mission de Service Civique au sein d'une structure du territoire. Ainsi, la Mission locale vous aide dans vos démarches de recherche et est de plus structure d'intermédiation c'est-à-dire qu'elle s'occupe de la mise en place de la mission en lien avec la structure qui souhaite vous accueillir…

Au service de l'ensemble des jeunes du territoire n'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous… et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.
Pour vous inscrire, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com



Formation à la luttre contre les taupes

Les taupes sont des mammifères insectivores qui signalent leur présence par des monticules de terre : les taupinières.
Les taupes génèrent des dégâts préjudiciables aux activités agricoles et aux espaces verts, **il est donc parfois nécessaire de limiter leur population mais comment faire ?**



Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose, des sessions collectives de formation **aux techniques de piégeage,** dont vous trouverez le détail :

- Objectif de la formation : Acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace

- Durée : Une demi-journée

- Contenu : La taupe (biologie, mode de vie, réseau de galeries, …), les moyens de lutte (piégeage, gazage) et l'application pratique sur le terrain.

- Public : Tout public (jeunes et aînés, particuliers et professionnels)

- Coût : 20 € par personne (règlement le jour de la formation), Gratuit pour les habitants des communes signataires de la Convention Multi-Services.

PLUSIEURS JOURNEES SERONT ORGANISEES EN 2021 (PRINTEMPS ET AUTOMNE)

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie . Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de celle-ci.

Pour toute information complémentaire : FDGDON Morbihan : 02 97 69 28 70

Films salle du Grénith

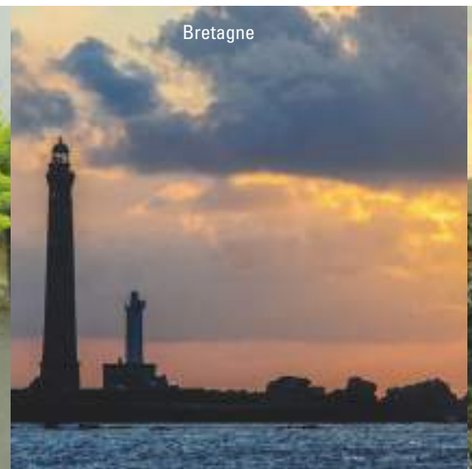
A l'initiative de la Mairie, deux films vont être projetés dans la salle du Grénith :

- Dimanche 21 Février 16h : Film sur la Bretagne de port en port par le sentier des douanier GR34. 2000 km, c'est la distance entre le Mont-Saint-Michel et Saint-Nazaire par le littoral. Nous sommes sur le sentier des Douaniers, le fameux GR 34. C'est le défi que s'est lancé le Breton, natif du bord de mer : parcourir ce périple à pied ! De la baie du Mont-Saint-Michel à St-Malo, du Cap Fréhel aux falaises de Plouha, de la presqu'ile de Crozon au Cap Sizun, du pays Bigouden au Golfe du Morbihan, des marais salants de Guérande à l'embouchure de la Loire, la côte bretonne dévoilera, dans toute sa beauté sauvage, la richesse du paysage marin, l'environnement, les activités humaines, l'histoire, les patrimoines, les fêtes locales, les traditions…
2000 km de sueur, 2000 km de bonheur !

Dimanche 21 Mars 16h : Film sur l'Ethiopie, la piste de nos origines. Les entiers et les routes d'Abyssine et de l'Ethiopie actuelle parcourent des vallées et des montagnes où les grandes civilisations plongent leurs racines les plus profondes. Patrick BERNARD et l'équipe Anako nous entrainent sur les pistes de nos origines à la découverte de ce pays, véritable sanctuaire de l'Humanité et de ses peuples fascinants. En mettant nos pas dans ceux d'Arthur RIMBAUD, l'homme aux semelles de vent, à travers le quotidien des familles, en parcourant des paysages et des sites à couper le souffle, Patrick BERNARD nous invite à découvrir la riche culture des peuples des montagnes sur les sentiers des grands royaumes d'Abyssine comme sur les pistes du Sud à la rencontre des tribus les plus reculées et de leurs étonnants rites de passage…
Un voyage fascinant sur la piste de nos origines.

A l'issue de chaque film, un débat sera organisé sur les thèmes développés.

Les tarifs : 6€ / film Gratuit pour les moins de 12 ans
Réservations : Marc RIARD 06 47 47 06 17 /
Renseignement en Mairie / contact@mairiederieux.fr
La jauge à l'heure où nous écrivons cet article est de 150 spectateurs. MASQUE OBLIGATOIRE.







Calendrier de collecte 2021

REDON Agglomération Bretagne Sud
www.redon-agglomeration.bzh

JOURS DE COLLECTE

Communes	BACS JAUNES Semaines paires		BACS JAUNES Semaines impaires		Ordures ménagères
Allaire	Mercredi	H	-		Mardi
Avessac Bourg	-		Jeudi	D	Vendredi
Avessac Campagne	-		Vendredi	E	Mercredi
Bains-sur-Oust	-		Mercredi	C	Jeudi
Béganne	Vendredi	J	-		Jeudi
Conquereuil	Jeudi	I	-		Lundi
Fégréac Bourg	-		Jeudi	D	Vendredi
Fégréac Campagne	-		Mercredi	C	
Guémené-Penfao	-		Mardi	B	Lundi
La Chapelle-de-Brain	Jeudi	I	-		Lundi
Langon	-		Jeudi	D	Vendredi
Les Fougerêts	Mercredi	H	-		Lundi
Masserac	Jeudi	I	-		Lundi
Peillac	Lundi	F	-		Mercredi
Pierric	-		Jeudi	D	Lundi
Plessé	Mardi	G	-		Vendredi
Redon Centre et zones 1 et 2*	Vendredi	J	-		Mardi
Redon zone 3*	Jeudi	I	-		Lundi
Redon zone 4*	Mercredi	H	-		Lundi
Redon zone 5*	-		Vendredi	E	Mardi
Renac	-		Jeudi	D	Vendredi
Rieux	-		Lundi	A	Mercredi
Saint-Gorgon	Jeudi	I	-		Mercredi
Saint-Jacut-les-Pins	Mardi	G	-		Jeudi
Saint-Jean-la-Poterie	-		Vendredi	E	Mardi
Saint-Nicolas-de-Redon	-		Jeudi	D	
Saint-Nicolas-de-Redon Cado et Quinsignac	-		Mercredi	C	Vendredi
Saint-Nicolas-de-Redon La Digue	Vendredi	J	-		Mardi
Saint-Perreux	-		Jeudi	D	Mardi
Saint-Vincent-sur-Oust	-		Jeudi	D	Mercredi
Sainte-Marie	Jeudi	I	-		Mardi
Théhillac	Jeudi	I	-		Mardi

- RAPPEL -
- Si le lundi, mardi est férié : rattrapage le **samedi précédent**
- Si le mercredi, jeudi ou vendredi est férié : rattrapage le **samedi suivant**

Les collectes ont lieu entre 5H00 et 21H00.
Sortez vos bacs impérativement la veille du jour de collecte et laissez-les sortis jusqu'au soir s'ils n'ont pas été vidés.



BACS EMBALLAGES

△ Rattrapage jour férié

2021 - BACS EMBALLAGES

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
Vend.	1		Lun.	1	A	Lun.	1	A	Jeu.	1	D	Sam.	1		Mar.	1	G
Sam.	2	E△	Mar.	2	B	Mar.	2	B	Vend.	2	E	Dim.	2		Merc.	2	H
Dim.	3		Merc.	3	C	Merc.	3	C	Sam.	3	F△	Lun.	3	F	Jeu.	3	I
Lun.	4	A	Jeu.	4	D	Jeu.	4	D	Dim.	4		Mar.	4	G	Vend.	4	J
Mar.	5	B	Vend.	5	E	Vend.	5	E	Lun.	5		Merc.	5	H	Sam.	5	
Merc.	6	C	Sam.	6		Sam.	6		Mar.	6	G	Jeu.	6	I	Dim.	6	
Jeu.	7	D	Dim.	7		Dim.	7		Merc.	7	H	Vend.	7	J	Lun.	7	A
Vend.	8	E	Lun.	8	F	Lun.	8	F	Jeu.	8	I	Sam.	8		Mar.	8	B
Sam.	9		Mar.	9	G	Mar.	9	G	Vend.	9	J	Dim.	9		Merc.	9	C
Dim.	10		Merc.	10	H	Merc.	10	H	Sam.	10		Lun.	10	A	Jeu.	10	D
Lun.	11	F	Jeu.	11	I	Jeu.	11	I	Dim.	11		Mar.	11	B	Vend.	11	E
Mar.	12	G	Vend.	12	J	Vend.	12	J	Lun.	12	A	Merc.	12	C	Sam.	12	
Merc.	13	H	Sam.	13		Sam.	13		Mar.	13	B	Jeu.	13		Dim.	13	
Jeu.	14	I	Dim.	14		Dim.	14		Merc.	14	C	Vend.	14	E	Lun.	14	F
Vend.	15	J	Lun.	15	A	Lun.	15	A	Jeu.	15	D	Sam.	15	D△	Mar.	15	G
Sam.	16		Mar.	16	B	Mar.	16	B	Vend.	16	E	Dim.	16		Merc.	16	H
Dim.	17		Merc.	17	C	Merc.	17	C	Sam.	17		Lun.	17	F	Jeu.	17	I
Lun.	18	A	Jeu.	18	D	Jeu.	18	D	Dim.	18		Mar.	18	G	Vend.	18	J
Mar.	19	B	Vend.	19	E	Vend.	19	E	Lun.	19	F	Merc.	19	H	Sam.	19	
Merc.	20	C	Sam.	20		Sam.	20		Mar.	20	G	Jeu.	20	I	Dim.	20	
Jeu.	21	D	Dim.	21		Dim.	21		Merc.	21	H	Vend.	21	J	Lun.	21	A
Vend.	22	E	Lun.	22	F	Lun.	22	F	Jeu.	22	I	Sam.	22	A△	Mar.	22	B
Sam.	23		Mar.	23	G	Mar.	23	G	Vend.	23	J	Dim.	23		Merc.	23	C
Dim.	24		Merc.	24	H	Merc.	24	H	Sam.	24		Lun.	24		Jeu.	24	D
Lun.	25	F	Jeu.	25	I	Jeu.	25	I	Dim.	25		Mar.	25	B	Vend.	25	E
Mar.	26	G	Vend.	26	J	Vend.	26	J	Lun.	26	A	Merc.	26	C	Sam.	26	
Merc.	27	H	Sam.	27		Sam.	27		Mar.	27	B	Jeu.	27	D	Dim.	27	
Jeu.	28	I	Dim.	28		Dim.	28		Merc.	28	C	Vend.	28	E	Lun.	28	F
Vend.	29	J				Lun.	29	A	Jeu.	29	D	Sam.	29		Mar.	29	G
Sam.	30					Mar.	30	B	Vend.	30	E	Dim.	30		Merc.	30	H
Dim.	31					Merc.	31	C				Lun.	31	F			

2021 - BACS EMBALLAGES

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
Jeu.	1	I	Dim.	1		Merc.	1	C	Vend.	1	E	Lun.	1		Merc.	1	H
Vend.	2	J	Lun.	2	A	Jeu.	2	D	Sam.	2		Mar.	2	G	Jeu.	2	I
Sam.	3		Mar.	3	B	Vend.	3	E	Dim.	3		Merc.	3	H	Vend.	3	J
Dim.	4		Merc.	4	C	Sam.	4		Lun.	4	F	Jeu.	4	I	Sam.	4	
Lun.	5	A	Jeu.	5	D	Dim.	5		Mar.	5	G	Vend.	5	J	Dim.	5	
Mar.	6	B	Vend.	6	E	Lun.	6	F	Merc.	6	H	Sam.	6		Lun.	6	A
Merc.	7	C	Sam.	7		Mar.	7	G	Jeu.	7	I	Dim.	7		Mar.	7	B
Jeu.	8	D	Dim.	8		Merc.	8	H	Vend.	8	J	Lun.	8	A	Merc.	8	C
Vend.	9	E	Lun.	9	F	Jeu.	9	I	Sam.	9		Mar.	9	B	Jeu.	9	D
Sam.	10		Mar.	10	G	Vend.	10	J	Dim.	10		Merc.	10	C	Vend.	10	E
Dim.	11		Merc.	11	H	Sam.	11		Lun.	11	A	Jeu.	11		Sam.	11	
Lun.	12	F	Jeu.	12	I	Dim.	12		Mar.	12	B	Vend.	12	E	Dim.	12	
Mar.	13	G	Vend.	13	J	Lun.	13	A	Merc.	13	C	Sam.	13	D△	Lun.	13	F
Merc.	14		Sam.	14		Mar.	14	B	Jeu.	14	D	Dim.	14		Mar.	14	G
Jeu.	15	I	Dim.	15		Merc.	15	C	Vend.	15	E	Lun.	15	F	Merc.	15	H
Vend.	16	J	Lun.	16	A	Jeu.	16	D	Sam.	16		Mar.	16	G	Jeu.	16	I
Sam.	17	H△	Mar.	17	B	Vend.	17	E	Dim.	17		Merc.	17	H	Vend.	17	J
Dim.	18		Merc.	18	C	Sam.	18		Lun.	18	F	Jeu.	18	I	Sam.	18	
Lun.	19	A	Jeu.	19	D	Dim.	19		Mar.	19	G	Vend.	19	J	Dim.	19	
Mar.	20	B	Vend.	20	E	Lun.	20	F	Merc.	20	H	Sam.	20		Lun.	20	A
Merc.	21	C	Sam.	21		Mar.	21	G	Jeu.	21	I	Dim.	21		Mar.	21	B
Jeu.	22	D	Dim.	22		Merc.	22	H	Vend.	22	J	Lun.	22	A	Merc.	22	C
Vend.	23	E	Lun.	23	F	Jeu.	23	I	Sam.	23		Mar.	23	B	Jeu.	23	D
Sam.	24		Mar.	24	G	Vend.	24	J	Dim.	24		Merc.	24	C	Vend.	24	E
Dim.	25		Merc.	25	H	Sam.	25		Lun.	25	A	Jeu.	25	D	Sam.	25	
Lun.	26	F	Jeu.	26	I	Dim.	26		Mar.	26	B	Vend.	26	E	Dim.	26	
Mar.	27	G	Vend.	27	J	Lun.	27	A	Merc.	27	C	Sam.	27		Lun.	27	F
Merc.	28	H	Sam.	28		Mar.	28	B	Jeu.	28	D	Dim.	28		Mar.	28	G
Jeu.	29	I	Dim.	29		Merc.	29	C	Vend.	29	E	Lun.	29	F	Merc.	29	H
Vend.	30	J	Lun.	30	A	Jeu.	30	D	Sam.	30	F△	Mar.	30	G	Jeu.	30	I
Sam.	31		Mar.	31	B				Dim.	31					Vend.	31	J

Aide emploi service

• Vous êtes un particulier, une collectivité, une entreprise :
AIDE Emploi Services met à votre disposition du personnel afin de répondre à vos besoins pour des tâches ponctuelles (minimum 1h) ou des recrutements pour faire des remplacements, un accroissement d'activité, des clauses sociales : Ménage, entretien de bâtiments, nettoyage, manutention, assistant administratif, espaces verts, mise à disposition d'un camion avec chauffeur... Toutes vos demandes sont étudiées !

• Vous êtes à la recherche d'un emploi ?
AIDE Emploi Services c'est une association qui propose un accompagnement et des contrats de travail dans différents domaines : ménage, entretien bâtiment, espace vert, production, collectivités...

Pour nous contacter : 1, rue du Tribunal - 35600 REDON 02.99.71.20.62 - Notre site : www.aideemploiservices.com - Notre page facebook !

Accueil de loisirs

Après un été bien rempli et bien ambiancé, retour à une météo plus humide, durant les vacances d'Automne. Ce n'est pas tout à fait vrai ! Car à la Recreoz, on a décidé de se libérer des saisons et de fêter Pâques ou encore Noël en octobre ! Ne dit-on pas Pâques au tison, Noël au balcon ? Et bien à la Recreoz, on l'a fait ! « Y'a pas de saison ! » était l'un des thèmes retenus pour ces 2 semaines de vacances : 1 journée au printemps, 1 journée en été, 1 journée en hiver et 1 dernière en automne. De quoi perdre le fil de cette année, devenue bien étrange. Inutile de vous dire combien ce thème et ces activités décalées ont amuser les enfants et toute l'équipe. L'effectif d'enfants accueillis a même augmenté, puisque nous avons pu accueillir 79 enfants différents (65 en 2019) pour un total de 250 journées réalisées (223.5 en 2019).



Le Bingo de l'été
avec de nombreux lots à gagner

• Les Mercredis de la rentrée 2021

Parce que cette année qui s'est écoulée, nous fait prendre conscience plus que jamais que nous devons prendre soin de notre Nature, l'équipe a souhaité proposer aux enfants différents ateliers, permettant de récupérer, réinventer, moins gaspiller, préserver, sensibiliser…

Dans le cadre du plan mercredi et dans celui du concours "les Défis de la Terre" proposé par Ouest France, nous proposons chaque mercredi de Janvier et de Février 2021, des activités en lien avec la préservation de notre planète : de la rando déchet à la création de Tawashi, en passant par de l'éco vannerie et de la conception de corbeille en papier, tout en essayant de réduire nos déchets ou en essayant de les recycler. En outre, chaque mercredi, nous confectionnons nous-mêmes nos délicieux gouters, de façon à limiter les emballages utilisés. Plein de petites choses toutes simples, qui misent bout à bout feront de grandes choses.

A l'issue de ces 7 semaines de fonctionnement, nous délivrerons à chaque enfant, son petit carnet d'éco-gestes, de défis de recettes.





• Ouverture 2021

Accueil extrascolaire*

- Hiver 2021	Du Lundi 22 Février au Vendredi 5 Mars
- Printemps 2021	Du Lundi 26 Avril au Vendredi 7 Mai
- Eté 2021	Du Mardi 6 Juillet au Vendredi 31 Juillet
	Du Lundi 23 Août au Mardi 31 Août
- Automne 2021	Du Lundi 18 Octobre au Vendredi 29 Octobre

Accueil périscolaire*
Tous les mercredis de l'année (sauf jours fériés) de 7h30 à 18h30
Tous les jours scolaires de 7h00 à 8h45 et de 16h30 à 18h30
*Services Sur inscription

Pour tout renseignements et inscriptions :
LEBEL-TUAL Alexandra – enfance@mairiederieux.fr –
02 99 91 96 85 / 06 42 14 36 26
Pour nous suivre, abonnez vous à notre page Facebook :
« Centre de Loisirs – Rieux »



Rassemblement et atelier " bonjour " du matin



L'équipe des grands, lors de la journée du Casino hanté



Le jeu des allumettes, lors de la journée du Casino hanté



Gâteau de la journée d Automne, sur le thème d Halloween

ÉCOLE PUBLIQUE

L'ESCARGOT BLEU

L'équipe enseignante :
- **PS MS :** Jérôme RYSAK, Angélique LE CHANTOUX ATSEM
- **MS GS :** Patricia PERTIN et Pierre-Alexandre JOLY, Coralie BOURDIN ATSEM
- **CP CE1 :** Isabelle JAN
- **CE1 CE2 :** Marie EON et Isabelle PHILIPPE
- **CE2 CM1 :** Maïwenn CRESPEL, Justine JOSSO
- **CM1 CM2 :** Sylvie MACE

De nombreux projets sont prévus cette année en lien avec le Projet d'école.

• Le Projet d'école met l'accent sur la lecture

Plusieurs actions sont mises en place pour renforcer la lecture et permettre aux élèves d'accéder à une culture littéraire.

• **Le «Quart d'heure de lecture»** est proposé tous les jours aux élèves de l'école après la pause déjeuner.

• Les classes (du cycle 1 au cycle 3) ont une **séance à la médiathèque de Rieux tous les 15 jours.** Les élèves empruntent des livres, accèdent aux ordinateurs, profitent de lectures d'albums. Chaque classe participe au prix des Incorruptibles (prix de littérature de jeunesse) organisé par la médiathèque. Un vote sera organisé en fin d'année durant lequel chaque élève pourra élire son ouvrage préféré.

• Les élèves ont pu assister à un **spectacle** offert par la médiathèque « Le Petit cirque de A à Z ».
Les MS GS ont pu profiter du prêt des lettres en mousse du spectacle pour réaliser un abécédaire de la classe.


Spectacle


Abécédaire de la classe avec lettres en mousse

• L'apprentissage des langues vivantes

Dès la maternelle, les élèves se familiarisent à l'anglais en apprenant quelques mots simples et des comptines en anglais.

• Le projet alimentation

Au cours de l'année scolaire 2019 2020, la classe de CE2-CM1 a participé au projet proposé par REDON Agglomération, dans le cadre du Programme Alimentaire de Territoire : programme de sensibilisation à une alimentation saine et respectueuse des ressources naturelles. Pour clore ce projet la visite d'une ferme environnante était prévue le 10 Novembre, elle est reportée en raison du confinement.



• Les arts visuels

Le projet commencé l'année dernière avec l'artiste Béatrice BAILET, s'est terminé par la réalisation de trois fresques murales en Septembre et Octobre. Chaque enfant a pu peindre des formes sur les murs avec l'aide de l'artiste. Pour conclure ce projet, il nous reste à réaliser un arbre avec l'empreinte des mains des enfants de l'école. Chaque enfant apposera l'empreinte de sa main pour dessiner les feuilles des arbres sur la grande fresque située sur le mur extérieur de l'école.

Une expérience riche pour tous les élèves de l'école, qui sont fiers du résultat ! Le projet est financé par l'amicale laïque.

• Musique

Cette année, trois classes de l'école bénéficient d'une intervenante en musique : Marie MANSION. Le projet musique rejoint le thème commun à toute l'école : Voyage dans le temps. Les élèves traversent les différentes périodes de l'Histoire en musique. Ils découvrent ainsi les instruments de musique propres à chaque période par le biais de vidéos ou grâce à des instruments qu'apporte l'intervenante. Ils écoutent des extraits d'œuvre et peuvent ainsi acquérir un vocabulaire précis quant aux œuvres étudiées. Ils travaillent aussi des chansons, toujours en rapport avec les périodes de l'Histoire et s'accompagnent de percussions corporelles. Les enfants semblent très motivés par ce projet et on espère vraiment pouvoir organiser une représentation devant les parents.



• Le projet conducteur pour cette année « Voyage dans le temps », les élèves découvrent les différentes périodes de l'Histoire tout au long de l'année. En période 2, les maternelles découvrent la Préhistoire au travers d'albums et des arts visuels. Les élèves de cycle 2 ont démarré le projet de l'année en travaillant sur les dinosaures. Ils ont été enthousiasmés par cette thématique. Puis, ils ont découvert en demi-groupe l'exposition sur la préhistoire à la médiathèque. C'était une très belle introduction pour la seconde période de l'histoire travaillée, la préhistoire. Ce projet est très riche car il permet de mêler différentes disciplines : lecture et littérature, découverte du monde, arts visuels, musique… Les élèves élaborent un carnet de voyage dans le temps qu'ils conserveront à la fin de l'année. Les élèves de CM1-CM2 ont aussi travaillé sur la Préhistoire, durant la première période, à travers des lectures d'œuvres, de documentaires, de vidéos. Ils ont peint à la manière des hommes préhistoriques (réalisation de fonds avec des éléments naturels et dessins au fusain) et ont aussi essayé de sculpter à leur manière. Pour la seconde période, ils abordent la découverte de l'Antiquité à travers la mythologie grecque. Ils vont aussi réaliser des mosaïques, décorer des amphores… à la manière des Grecs…

• EPS : Les apprentis nageurs du cycle 2 iront à la piscine du 15 Mars au 22 Avril 2021, ils pourront exercer leur talent à la piscine de Redon.

• **Des sorties cinéma, théâtre et concerts pédagogiques** sont normalement programmées tout au long de l'année.

• Suite à l'**hommage rendu à Samuel PATY** le lundi 2 Novembre, les élèves de cycle 2 poursuivent leurs échanges tout au long de la période sur le thème de la liberté et des symboles de la République.



Cette année sera encore riche en découvertes et enrichissements qui permettront à chaque enfant de s'épanouir au sein de notre école.
A la rentrée, élèves et enseignants ont pu apprécier les travaux réalisés cet été par la municipalité : les 3 classes du primaire ont été repeintes et le ravalement de la façade de l'école a été effectué.

Si vous souhaitez des renseignements concernant l'école publique L'escargot bleu et notre Projet d'école, nous sommes à votre écoute. Vous pouvez contacter la directrice de l'école, Patricia PERTIN. 02 99 91 93 14 ou ec.0560740a@ac-rennes.fr

ÉCOLE PRIVÉE

SAINTE-ANNE

Au moment d'écrire ces lignes le premier trimestre de l'année 2020 2021 s'achève dans un contexte sanitaire inédit. Voici en quelques mots les activités, les projets qui ont marqué ces premiers mois. Ces projets ont été réalisés dans le cadre des programmes officiels. Ils permettent d'illustrer, d'enrichir les compétences travaillées dans les différentes matières enseignées à l'école, d'ouvrir l'école sur le monde.
Merci à toutes les personnes qui œuvrent pour la qualité de la scolarité de nos élèves.

• Projet fresque : Notre projet fresque débuté en Octobre 2019 et qui aurait dû être achevé en Avril dernier a pu enfin être finalisé début Novembre. Il s'agit d'un projet à travers lequel les élèves de GS CP et CM (pour la seconde fresque) ont travaillé sur les notions de respect des personnes et des biens, sur les notions de citoyenneté et de solidarité à travers le tutorat des plus petits par les plus grands. À travers ce projet, ils se sont appropriés l'espace de l'école, ont appris à le respecter. En cela, il s'agit d'un projet artistique mais également pédagogique. La première étape s'est déroulée en classe. Chaque élève a réalisé un dessin en lien avec la biodiversité. Puis Jean-François, artiste graffeur Rieuxois a réalisé une esquisse à partir des œuvres des enfants et a ensuite encadré les séquences de réalisations pratiques avec l'aide de quelques parents. Les enfants peuvent être fiers de leur travail. Une belle réussite grâce à l'engagement de nombreux partenaires dont l'OGEC qui a financé ce projet voté en conseil d'administration. Merci également à Jean-François pour son professionnalisme et sa disponibilité. L'école a toujours à cœur de valoriser les partenaires locaux.

• Projet musique : Les élèves de CP, CE1, CE2 et CM bénéficient depuis la rentrée d'une initiation à l'éducation musicale avec la présence de Marie du conservatoire de musique de Redon.

Le thème retenu cette année est en lien avec la nature.
Vaste programme !

• Elections des délégués : L'École « permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen ».
En lien avec le socle commun de compétences et de connaissances, l'élection des délégués a eu lieu vendredi 13 Novembre. Félicitations à nos élus !

• Temps de NOEL : Cette année, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser un spectacle ou une sortie au cinéma pour les élèves comme à l'accoutumée. Mais l'APEL a tenu à offrir à chaque élève un magnifique album de jeunesse. Un grand merci pour leur investissement. Parce que la solidarité doit être encore plus de mise pendant les périodes de fête, toute l'école a participé à l'action « une boîte de Noël pour les plus démunis »

• Séjour pédagogique : Le séjour dans le Val de Loire qui devait avoir lieu pendant le 1er confinement est reporté fin mars 2021. Les élèves de CE1 CE2 et CM1 marcheront sur les traces de Léonard de Vinci en visitant le Clos Lucé, demeure de l'artiste pendant les dernières années de sa vie. Le village troglodytique de Rochemenier et les jardins de Chaumont sont aussi au programme. La visite du Cadre noir de Saumur clôturera ces 3 journées intenses.

INSCRIPTIONS : si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Ste-Anne, visiter ou échanger autour de notre projet pédagogique, vous pouvez joindre le chef d'établissement, Laëtitia HALGAND au 02.99.91.92.06 ou par mail : ste-anne-rieux@wanadoo.fr . N'hésitez pas à visiter le site de l'école : https://steannerieux.tmonecole.fr/









L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATHÈQUE DE RIEUX vous souhaite une merveilleuse année 2021 !



L'EQUIPE DE LA MEDIATHEQUE DE RIEUX

La médiathèque de Rieux vous accueille tout au long de l'année. Vous pouvez y découvrir un fonds documentaire varié (livres, DVD, revues…) pour tous les âges. La médiathèque représente pour la commune de Rieux un espace de vie et de rencontres avec de nombreux rendez-vous proposés : ateliers, animations, expositions...Elle est ouverte à tous, vous êtes les bienvenus !

Informations pratiques (pour rappel ou au cas où vous auriez pris la bonne résolution de vous inscrire à la médiathèque !)

L'entrée dans la médiathèque, l'utilisation des espaces et la consultation des collections sont libres et gratuites pour tous. Si vous souhaitez emprunter des documents il faut s'inscrire. Votre inscription à la médiathèque de Rieux vous donne accès à toutes les structures du réseau (Redon agglomération).

A combien de documents ai-je droit ?
15 documents (livres, BD, revues, CD, DVD...) par carte et par médiathèque. L'emprunt et le retour des documents se font dans la médiathèque d'appartenance du document. Les emprunts sont cumulables d'une médiathèque à l'autre.

Comment m'inscrire et combien ça coûte ?
Une inscription = une carte.



A la première inscription, une carte d'adhérent individuelle (il n'y a pas d'abonnement familial), nominative et valable un an vous est remise.

Tarifs : 14€ à partir de 18 ans ; gratuit pour les enfants, les étudiants, les assistants maternels, les établissements scolaires, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minimas sociaux (sur présentation d'un justificatif).respecter les consigne

Animations

L'année 2020 n'a pas été propice à l'organisation d'animations. Les rendez-vous réguliers, les groupes de co-apprentissage, les ateliers multimédias reprendront dès le début de 2021 si la situation sanitaire le permet.

Certaines animations prévues en 2020 seront reportées en 2021 : Le spectacle « Le petit cirque de A à Z », l'exposition de photos « Insectes fragiles » de Cyrille VIMARE, les ateliers langue des signes et massage bébé avec Amélie HUE, le concert « Chaud devant ! Le Voilà Voilà » …

En Mars, les médiathèques du réseau proposeront un temps fort intercommunal autour du Bonheur, du rire, du plaisir. Surveillez la communication !


Spectacle « Le petit cirque de A à Z »



Prix littéraires

- Prix Facile à Lire 2021 (de Janvier à Juillet 2020) : La médiathèque de Rieux développe depuis cette année un fonds Facile à lire.
Le **« Facile à lire »** est une démarche innovante de lecture publique. L'objectif est de proposer des livres « plus faciles à lire » à des personnes qui ne lisent pas ou peu (qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture, qui ont désappris à lire...). Les ouvrages « faciles à lire » sont présentés de face dans un meuble bien identifié à l'entrée de la médiathèque. La sélection est réalisée par les bibliothécaires sur des critères d'accessibilité et de lisibilité dans la production éditoriale courante.
La médiathèque participera au **Prix Facile à Lire 2021 qui sera lancé en Janvier 2021.** Ce prix bisannuel a été créé pour promouvoir et valoriser ces démarches « Facile à lire » en Bretagne et est organisé et porté par Livre et Lecture en Bretagne. La sélection de ce Prix se compose de **8 ouvrages. La présentation du fonctionnement du prix et de la sélection aura lieu fin Janvier (date à préciser).**

- Prix des lecteurs 2021 (de Février à Octobre 2020) : Ce prix distinguera un ouvrage (roman, récit ou témoignage) d'un auteur vivant, français ou étranger paru entre le 1er Août 2019 et le 30 Octobre 2020. Les **8 ouvrages** seront à découvrir à la médiathèque de Rieux et dans les médiathèques du réseau. Le fonctionnement du Prix et la sélection vous seront présentés **le samedi 13 Février à 10h30.**

LES INCORRUPTIBLES TOUS ENSEMBLE POUR LA LECTURE

- Prix des incorruptibles 2020-2021 (d'Octobre 2019 à Mai 2020) : Prix de littérature jeunesse contemporaine décerné par des jeunes lecteurs. Les élèves des 2 écoles Rieuxoises y participent avec leurs enseignants. De fin Septembre à Mai, les élèves découvrent les albums et romans de leur catégorie d'âge à la médiathèque, dans leur classe ou chez eux. En Mai, un vote est organisé à la médiathèque. Les enfants votent pour leur livre préféré dans les conditions d'un vrai vote (bulletins, urne, isoloir…).

- Prix des jeunes lecteurs spécial Bandes Dessinées 2020-2021 (de Septembre 2019 à Avril 2020) : Ce prix destiné **aux jeunes âgés de 8 à 12 ans** permet de découvrir 6 nouvelles BD et de voter pour sa préférée ! Pour y participer il faut avoir lu au moins 3 des **6 BD** de la liste. Mais...le mieux, c'est vraiment lire les 6 : promis, elles sont supers ! Ensuite, sur le bulletin de vote que tu trouveras dans ta médiathèque, tu notes les BD selon ton ordre de préférence en écrivant les chiffres de 1 à 6 dans les ronds correspondants. Le N°6 pour ta BD préférée et le N°1 pour celle que tu as le moins aimée. Tu as **jusqu'au 24 Avril 2021** pour lire les BD, les noter et venir déposer ton papier à la médiathèque. Les **résultats des votes** seront dévoilés le **mercredi 28 Avril**. Des petits lots seront à gagner lors d'un tirage au sort.

Contact et informations en ligne

Contact : 02 99 91 97 03 - mediatheque@mairiederieux.fr
N'hésitez pas à suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page Facebook : Médiathèque « Du récit à Rieux » et sur le site internet de la commune www.rieux-morbihan.fr (rubriques Culture et Loisirs et Agenda).

Retrouvez tous les services et animations du réseau sur le site : http://www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh



Horaires d'ouverture au public

Période scolaire :
- Lundi et Jeudi : fermé ;
- Mardi : 16h30 -18h ;
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h ;
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30.

Vacances scolaires : :
- Lundi : fermé ;
- Mardi, Jeudi : 14h-18h ;
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h ;
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30.



USSM Rieux/Théhillac, section football



Seniors
Malgré l'arrêt de la compétition, l'équipe A est montée en R3, l'équipe B en D2 et l'équipe C s'est classée 4ème suite au désistement de Lorient Sport C et est montée en D3. La saison 2020-2021 avait plutôt bien commencée pour les 3 équipes mais la compétition a été de nouveau stoppée à cause du reconfinement.

Les encadrants des seniors pour la saison 2020-2021 sont :
- Diego LEMINE, Thierry GREFFION et Erwann PERRAIS pour l'équipe A ;
- Jean-Luc BOCHET et Simon BOURDIN pour l'équipe B ;
- François ALLAIN pour l'équipe C

École Football et Groupement
Tom HERVE continue en tant qu'éducateur, accompagné d'Erwann PERRAIS. Le club a recruté un jeune en service civique et recherche toujours des dirigeants pour l'encadrement des jeunes le mercredi et le samedi.

Manifestations du club
Rendez-vous en 2021 (week-end de la Pentecôte) pour le grand tournoi Durétie Cup. La date pour le loto reste à préciser (en fonction de l'actualité sanitaire).

Retrouvez les évènements, les résultats sportifs et la boutique du club sur ussmrieux.fr. Suivez également l'actualité du club sur Facebook : page USSM Rieux.

Le club vous souhaite une belle et heureuse année 2021 à tous et à toutes !

Le Vélo Sport Rieuxois 56 paré pour 2021

A défaut de compétition, le VSR56 a choisi de tirer profit de l'année 2020 en se lançant dans une petite campagne de recrutement afin de **« renouveler l'effectif »** selon Romain LELIEVRE, président du club. L'appel, lancé dans un précédent bulletin municipal, a porté ses fruits. **« Un jeune rieuxois amateur de vélo a vu l'article, nous a contacté, puis a motivé un copain qui en a motivé un autre »** explique Romain LELIEVRE. Un effet « boule de neige » qui voit donc l'arrivée de trois nouveaux cadets pour la saison 2021 au sein du VSR56, au-delà des espérances du club. Malo BLOYET de Rieux sera accompagné en cadet par Ethan GRAYO et Arthur PEURON, tous deux de Pleucadeuc.

Et pourtant, cela ne s'arrête pas là puisqu'un jeune minime, Gaspard BEAUTRAIS de St-Dolay, viendra également prendre sa première licence au club pour cette nouvelle année.
A noter aussi l'arrivée du Rieuxois Pacôme THEAU en Benjamin 2ème année, jusque-là licencié au Redon OC.
Enfin, c'est un retour à la compétition et par la même occasion au VSR56 pour le Bégannais Simon ROUXEL, 27 ans, qui prendra une licence pass-cycliste. Au total, ce ne sont pas moins de six recrues qui viendront gonfler l'effectif des cyclistes rieuxois en rajeunissant sérieusement la moyenne d'âge. **« C'est vraiment une très bonne avancée pour le club de pouvoir trouver des jeunes. Nous n'avions plus de minimes ou de cadets dans nos rangs, il fallait penser à l'avenir et donc au renouvellement de notre effectif »** conclut le président.


Pacôme THEAU

Avec un contexte sanitaire incertain, les cyclistes Rieuxois savent qu'il est difficile de se réjouir trop vite. Mais l'optimisme reste de vigueur avec le Grand-Prix du Printemps programmé le Dimanche 14 Mars 2021 comme le lancement d'une année cycliste désireuse d'oublier une bien terne année 2020.



Naissances de 2020

Nom et Prénom de l'enfant	Date de naiss.
LEFEBVRE Camille	18/02/2020
TORLAY Alexis	03/03/2020
RÉGENT Kaïs	04/03/2020
FOURNEL Loéva	09/03/2020
VOISIN Joséphine	21/04/2020
PINEL Hugo	24/04/2020
GOUDIABY HINGOUËT Noah	03/05/2020
RICHARD Lilou	06/05/2020
TUAL BARANGER Eléna	16/05/2020
MARCHAND Tiago	28/05/2020
PAINSARD Maximilien	11/07/2020
GOUEDARD Angelo	22/07/2020
NIOL Valentine	29/07/2020
RIMBAULT Eleanor	27/08/2020
MANGOUËRO Lucas	18/09/2020
HERVÉ Jules	22/09/2020
CHOMET Lana	25/09/2020
BIZOT Erell	22/10/2020
BONTE Léontine	11/12/2020

Mariages de 2020

Mariés	Date du mariage
DICKUDT Ursula et SAWARD John	25/01/2020
ROGET Nadège et SALT Yannick	08/02/2020
BERRAH Fatima et BLAIN Alexandre	13/06/2020
JANVIER Julie et MONTAROU Stéphane	08/08/2020
LANOË François et ROUXEL Laurane	29/08/2020
SALVADORI Aurélie et BOURDIN Franck	23/12/2020

Décès de 2020

Nom et Prénom	Date du décès
OSTER Gérard	07/01/2020
NOURY André	09/01/2020
GERVOT Daniel	16/01/2020
RICORDEL André	20/01/2020
DIVANACH Armelle	05/02/2020
RIFFAUT Raymond	13/02/2020
PÉRION Claude	17/02/2020
BIHAN Gilberte	18/02/2020
NIOL Alain	18/02/2020
LE GALLIC Monique	24/02/2020
ROUXEL Louis	02/03/2020
ROUXEL Patrick	23/03/2020
HELLARD Jean-Luc	03/04/2020
BRIS Erwann	03/04/2020
BERNARD Marie	12/05/2020
ANDRE Christophe	18/05/2020
GAUTIER Denise	04/06/2020
JOUVENCE Louis	24/06/2020
HINGOUËT Ronan	25/06/2020
NAËL André	29/06/2020
PIVARD Edithe	12/07/2020
PERRION Thérèse	19/07/2020
SAILLE Nicole	24/07/2020
DOYEN Solange	25/07/2020
FESQUET Monique	28/07/2020
LUCAS Yolande	03/08/2020
BEATRICE Michael	11/08/2020
EMO Jean	14/08/2020
LECLAIRE Bruno	11/09/2020
MUNIER André	11/09/2020
POULAIN Marie-Bernadette	11/09/2020
HUBAUT Véronique	02/10/2020
MAHÉ Raymond	23/10/2020
CLAVIER Emma	28/11/2020
CHASLIN Denise	03/12/2020

Agenda

- Sous réserve des conditions sanitaires en cours -

Février

Mar. 03	• Permanence de l'association des conjoints survivants et parents d'orphelins du Morbihan
Jeu. 04	• AG du club du 3ème âge
Ven. 12	• AG d'Handi Mobile
Sam. 13	• Lancement du prix des lecteurs à la médiathèque
Dim. 21	• Séance documentaire la « Bretagne de port en port » à la salle le Grénith

Mars

Mer. 03	• Permanence de l'association des conjoints survivants et parents d'orphelins du Morbihan
Sam. 06	• Trail organisé par le running • Soirée choucroute salle le Grénith organisée par le Comité des fêtes
Ven. 12	• Concours de belote organisé par le club du 3ème âge
Sam. 13	• Tournoi de tarot organisé par Handi Mobile
Dim. 14	• Courses cyclistes organisées par le VSR 56
Ven. 19	• Commémoration organisée par la FNACA et la mairie
Dim. 21	• Séance documentaire « l'Ethiopie la piste de nos origines » à la salle le Grénith

Avril

Mer. 07	• Permanence de l'association des conjoints survivants et parents d'orphelins du Morbihan
Dim. 11	• Repas des chasseurs organisé par l'ACCA à la salle le Grénith
Dim. 18	• Randonnée cyclo, VTT et pédestre organisée par Rieux Cyclo Randonneurs
Sam. 17 au Dim. 25	• Semaine de l'environnement
Sam. 24	• Rando-déchets organisée par la conseil municipal des jeunes

Prenez soin de vous et de vos proches.

Mai

Mer. 05	• Permanence de l'association des conjoints survivants et parents d'orphelins du Morbihan
Sam. 08 et Dim. 09	• Tournoi de Basket organisé par Basket BCB Rieux/Saint Dolay
Dim. 09	• Fête du Boudin organisée à la salle le Grénith par l'OGEC
Jeu. 13	• Courses cyclistes organisées par le Comité des fêtes
Sam. 15 au Dim. 30	• Tournoi de tennis à la salle des sports organisé par le Tennis club de Rieux
Mer. 19	• Rogations - Messe à la chapelle de Tréfin à 18h30
Sam. 22 et Dim. 23	• Durétie Cup Foot tournoi de football organisée par l'USSM